



OOREDOO LANCE LA 15<sup>e</sup> ÉDITION DU CONCOURS  
 MEDIA STAR AUTOUR DE LA TRANSFORMATION DIGITALE EN ALGÉRIE  
**JOURNALISTES...  
 DÉVOILEZ VOS TALENTS !**

Page 16

**NOUVEAU CODE  
 DE L'INVESTISSEMENT**

**ZIANI : "LA  
 PRIMEUR REVIENT  
 À L'OPÉRATEUR  
 ALGÉRIEN"**

Page 5

ISSN : 1112-7449

**MIDI**



*L'info, rien que l'info*

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 4501 | Lundi 9 mai 2022 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

**ENLEVÉE À ALGER**

**UNE FEMME  
 SAUVÉE PAR  
 SON MARI**

Page 16

**COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945**

**LE MESSAGE  
 DU PRÉSIDENT  
 TEBBOUNE**

Page 3



**JIL DJADID**



**SOUFIANE DJILLALI APPELLE  
 À "RETROUVER UN CONSENSUS  
 POLITIQUE NATIONAL"**

Page 5

**■ CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS  
 DES PARLEMENTS AFRICAINS**

**BOUGHALI PREND PART  
 AUX TRAVAUX**

Page 3

**■ EXAMENS NATIONAUX DE FIN DE CYCLES  
 (BAC ET BEM)**

**RETRAIT DES CONVOCATIONS  
 À PARTIR DU 10 MAI**

Page 4

**■ ILS SOUHAITENT UN DÉBLOCAGE DE LEURS  
 DOSSIERS**

**LES SOUSCRIPTEURS DE L'AADL  
 MONTENT AU CRÉNEAU**

Page 4



3

*cents palmiers ravagés par les flammes dans la wilaya de Djanet.*

14

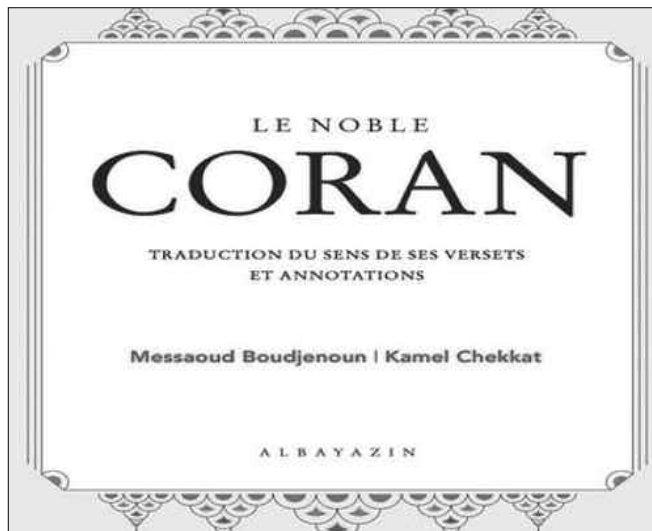
*morts déplorés en une semaine dans des accidents de la route.*

100

*hectares réservés à la culture du gombo dans la wilaya de Annaba.*

## Nouvelle traduction du Coran par Kamel Chekkat et Messaoud Boudjenoun

Les éditions Al Bayazin proposent un nouvel ouvrage de traduction du noble Coran, cosigné par le théologien Kamel Chekkat et le journaliste, écrivain et traducteur Messaoud Boudjenoun. Publié à l'occasion du dernier Sila, l'ouvrage propose une traduction supplémentaire, avec l'ambition de combler un vide ou compléter ce qui existe déjà. Dans la présentation de l'ouvrage les coauteurs, reviennent sur l'histoire des traductions du livre saint dont la plus ancienne, vers une langue latine, serait datée de 1141. Journaliste, écrivain et traducteur, Messaoud Boudjenoun est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages sur la pensée islamique et de quelques 70 traductions de classiques. Il exerce actuellement au sein du Haut Conseil Islamique. Théologien émérite, Kamel Chekkat est producteur et animateur d'émissions religieuses en langue française à la Télévision et à la Radio algériennes. Maîtrisant parfaitement le français, l'italien et l'allemand il a entamé un cursus en théologie auprès du grand mufti, le Cheikh Mohamed Tahar Aït Aldjet, et fait une spécialisation dans le droit musulman.



## Skikda lance un concours de la meilleure recherche sur le patrimoine immatériel



Un concours local de "la meilleure recherche sur le patrimoine immatériel en Algérie" vient d'être lancé par l'antenne de Skikda de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGEBEC). Ce concours est organisé en coordination avec la direction de wilaya de la culture et des arts s'inscrit dans le cadre du programme de célébration du mois du patrimoine sous le slogan "Notre patrimoine immatériel, identité et authenticité". Le concours est ouvert à la catégorie d'âge de 15 à 20 ans et vise à mettre en exergue et préserver les traditions sociales notamment celles menacées de disparition. Le concours ne fixe pas la nature de la recherche qui peut être un texte ou sous forme audio-visuelle. Le dernier délai pour le dépôt des candidatures est fixé au 15 mai prochain et les résultats seront annoncés le 18 du même mois lors de la clôture de la célébration de la manifestation du mois du patrimoine. Les participants peuvent déposer leurs œuvres au siège de l'OGEBEC ou à la direction de la culture et des arts.

## Lauréats de la 7<sup>e</sup> édition de l'Inchad "Hadi Al Arwah"

Les noms des lauréats de la 7<sup>e</sup> édition du concours de l'Inchad Hadi El Arwah organisé par la chaîne du Coran de l'EPTV, ont été rendus publics au centre international des conférences Abdelatif-Rahal à Alger. L'annonce des lauréats de ce concours, organisé sous le patronage d'Algérie Télécom, a été faite par le jury lors d'une soirée rehaussée par la présence du ministre de la Communication, Mohamed Bouslimani, du ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi et de membres du gouvernement. Le premier prix a été remporté par le mouchid Zine Al Abidine Bech de la wilaya d'Ouargla, tandis que le 2<sup>e</sup> prix est revenu au mouchid Mouâtaz Bellah Bradji de la wilaya de Tébessa. Quant au 3<sup>e</sup> prix, il a été remporté par le mouchid, Khiredine Mahboub de la wilaya d'El-Oued. Le 4<sup>e</sup> prix et le prix du public de la Télévision algérienne ont été décrochés par le mouchid Charaf Eddine Ghelous de la wilaya de Touggourt. Au total, 6 mouchidine qui se sont qualifiés après un mois de formation et de compétition, étaient en compétition dans la soirée de clôture du concours.

D  
I  
X  
I  
T

### Ahmed Maâbed, wali d'Alger

*"L'État algérien sous la direction du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, accorde une grande importance au domaine de l'information et de la communication et au travail journalistique..."*

## 1.100 lettres de relance le même jour pour un impayé de... 86 euros

Une montagne de courrier est arrivée chez une commerçante du Monétier-les-Bains : 2 caisses pleines à ras bord de lettres. Elles étaient toutes adressées à la gérante d'un petit magasin de décoration. "Je n'ai pas vraiment compris, j'ai cru que c'était une plaisanterie et finalement je me suis aperçue que c'était envoyé par un organisme de recouvrement", explique Ingrid Premat. Au total, 1.100 lettres reçues le même jour pour le rappel d'une facture d'assurance impayée d'un montant de 86 euros.

## À 79 ans, elle décroche un... CDI

Jacqueline, 79 ans, enchaînait les CDD dans une crêperie de Concarneau. Le directeur de cet établissement, ne trouvant pas le crêpier rêvé, s'est dit : "Mais pourquoi ne pas proposer un CDI à Jacqueline ? Elle au moins ne rechigne pas à la tâche". Pour la deuxième fois de sa vie, Jacqueline a signé un CDI. Elle ne souhaite pas encore se reposer. À 150 ans, elle goûtera peut-être à la retraite, à moins qu'elle ne se laisse tenter par la création d'une entreprise.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

# Le message du Président Tebboune

Les événements du 8 Mai 1945 témoignent des crimes odieux commis par les forces coloniales à l'encontre du peuple algérien, sorti manifester pacifiquement à Sétif, Guelma et Kherrata. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a adressé ce samedi, 7 mai 2022, un message à la Nation à l'occasion de la 77<sup>e</sup> commémoration des massacres du 8 Mai 1945 qui coïncide avec la célébration de la journée nationale de la Mémoire, et dont voici le texte intégral, traduit par l'APS :

*"Au nom d'Allah, le Clément  
le Miséricordieux,  
Paix et Bénédiction  
sur son vertueux Messager;  
Mesdames, messieurs,*

Parmi les jours témoins de la grandeur de la lutte de la Nation, revient la journée nationale de la Mémoire marquant l'anniversaire des massacres du 8 Mai 1945, dont nous commémorons le 77<sup>e</sup> anniversaire, une date qui constitue comme chaque année une occasion précieuse, de par ses significations et la profondeur de ses connotations dans le parcours du combat du peuple algérien et dans l'histoire du Mouvement national.

Notre glorieuse histoire, source de notre fierté et inspirant les générations au fil du temps, s'illumine et s'enracine davantage dans notre esprit à chaque fois que la rancoeur de ceux qui ne se sont toujours pas débarrassés de leur extrémisme et attachement chronique à la doctrine coloniale désuète et misérable, s'accentue. Ceux-là n'ont pas appris des tentatives désespérées de dissimuler les vérités de l'Histoire par l'imposture et l'oubli.

Les atrocités perpétrées à Sétif, Guelma, Kherrata et dans d'autres villes le 8 Mai 1945 sont témoins de massacres hideux qui ne sauraient être oubliés... Ils resteront gravés, par leurs tragédies affreuses, dans la Mémoire nationale, mais égale-



ment dans le référentiel historique dont les bases ont été jetées vaillamment par le combat de notre peuple contre l'injustice du colonialisme et en quête de la liberté et de la dignité. Un combat mené par notre peuple brave par le moyen de résistances populaires, une lutte couronnée par la glorieuse guerre de Libération déclenchée un certain premier Novembre 1954.

C'est pourquoi notre attachement au dossier de l'Histoire et de la Mémoire émane de ces pages glorieuses et de la responsabilité de l'État envers son capital historique, étant un des fondements qui ont forgé l'identité nationale algérienne et un socle essentiel pour la construction du présent et l'anticipation de l'avenir sur les bases et les principes de l'éternel Message de novembre.

C'est, en fait, un attachement qui

s'éloigne de toute surenchère ou négociation pour préserver notre mémoire et œuvre parallèlement au traitement du dossier mémoriel et de l'Histoire en toute probité et avec objectivité dans la perspective d'établir la confiance et de jeter les bases de relations de coopération durable et fructueuse, garantissant les intérêts des deux pays dans le cadre du respect mutuel.

*Mesdames, messieurs,*

En ce jour mémorable, et au moment où nous nous remémorons les sacrifices consentis par le peuple lors d'une période charnière de l'histoire de la Nation, la meilleure expression de loyauté à la patrie, dans un contexte de défis multiples, demeure le resserrement des rangs pour pouvoir traiter, avec l'efficacité et la

célérité requises, notre situation socioéconomique. On pourra, partant, interagir avec le monde extérieur et faire face aux tensions et fluctuations successives avec un front interne soudé en mesure de consolider la place de l'Algérie dans le contexte des nouveaux équilibres que connaît le monde.

Un front interne capable de déjouer les tentatives de provocation et mettre à nu les contrevérités hostiles qui ne feront pas renoncer l'Algérie à ces grands choix et orientations stratégiques, qu'il s'agisse des démarches adoptées pour réaliser une cadence ascendante en matière de développement durable à la faveur de la mobilisation de nos capacités et de la lutte contre le pillage des ressources de la nation, ou bien de la vision régissant notre politique extérieure. Cette politique extérieure qui œuvre à la défense de nos intérêts et le recouvrement mérité de la puissance et du poids de l'Algérie, puisés de son histoire séculaire, de l'unité de son peuple, de ses capacités et ressources, et de sa volonté d'établir des relations équilibrées avec ses partenaires tant au double plan régional et international. Il s'agit-là d'une vision appelant à faire prévaloir la voix de la Justice et à soutenir les causes justes faisant ainsi de notre pays un élément d'équilibre et de stabilité dans la région. J'aimerais enfin, en ce 77<sup>e</sup> anniversaire des massacres du 8 Mai 1945, m'incliner avec vous avec déférence à la mémoire de nos glorieux chouchada et rendre hommage aux moudjahidate et moudjahidine, puisse Allah leur accorder longue vie et nous assister à servir notre chère patrie et notre brave peuple par fidélité aux chouchada et au pays."

*Grandeur et Gloire  
à nos valeureux chouchada,  
vive l'Algérie libre et altière.  
Que la Paix et les Bénédiction  
de Dieu soient sur vous*

RECONNAISSANCE PAR LA FRANCE DE SES CRIMES COLONIAUX

## Des partis renouvèlent leur appui à la démarche

PAR CHAHINE ASTOUATI

Des partis politiques ont réaffirmé, à l'occasion de la célébration de la journée nationale de la Mémoire commémorant les massacres du 8 mai 1945, leur soutien en faveur de la démarche revendiquant la reconnaissance par l'état français des crimes coloniaux commis à l'encontre du peuple algérien, appelant l'ancien colonisateur à "assumer sa responsabilité historique".

A ce propos, le parti du Front de libération nationale (FLN) a affirmé, dans un communiqué, que la tragédie commise par le colonisateur français le 8 Mai 1945, "témoin vivant que la criminalisation du système colonial qui a dépourvu les Algériens de leurs droits à la vie, à la liberté et à la souveraineté, était une revendication légitime, historique, morale et politique".

Affichant "son soutien total à la démarche de réclamer auprès de la France l'excuse et la reconnaissance de ses crimes perpétrés à l'encontre des Algériens", la formation politique a considéré que la commémoration de cet anniversaire "était une

occasion pour faire face à la culture de l'oubli et protéger la mémoire de la nation, c'est-à-dire pour s'inspirer d'une leçon traduite par la décision du président de la République, Abdelmadjid Tebboune en instituant le 8 mai de chaque année - journée nationale de la Mémoire -". La commémoration de l'événement se veut également "une opportunité pour affirmer que l'Algérie, qui s'appête à célébrer le 60<sup>e</sup> anniversaire du recouvrement de la souveraineté nationale, requiert la participation de tous ses enfants en vue d'ériger cet événement en une cérémonie de l'Algérie unie".

Dans le même sillage, le FLN, saluant "l'initiative politique visant à rassembler les algériens", affirme "adhérer à cette démarche et concourir à sa réussite pour appuyer la volonté sincère du président de la République à surmonter le passé avec son lot de conflits et de rancunes et éradiquer ses séquelles tout en sécurisant l'Algérie face aux différents défis".

A son tour, le président du Mouvement El-Bina, Abdelkader Bengrina, a estimé que les massacres du 8 Mai 1945 étaient "un crime d'extermination au sens propre du

mot commis par l'occupation française de l'encontre du peuple algérien sans défense".

Qualifiant ces massacres de "legs empoisonné pour le colonialisme français", M. Bengrina a affirmé que "ces crimes sont imprescriptibles. Aujourd'hui la France doit assumer son passé et les conséquences qui en résultent", a-t-il poursuivi. Ces "événements étaient un tournant décisif dans l'histoire du combat de l'Algérie et une véritable transition vers la révolution", a-t-il encore dit, soulignant que ce "dossier restera, à l'image de la reconnaissance des crimes, la récupération des archives et des ossements des chouchada ainsi que l'indemnisation des victimes des essais nucléaires au Sahara, parmi les principales questions en suspens entre l'Algérie indépendante et la France coloniale".

L'enjeu d'aujourd'hui est le resserrement des rangs et la conjugaison des efforts des enfants du pays pour faire face à qui-conque oserait porter atteinte à la sécurité, la stabilité, la souveraineté de l'Algérie ou à ses institutions constitutionnelles.

C.A.

### CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES PARLEMENTS AFRICAINS Boughali prend part aux travaux

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali, prendra part lundi à Abuja (Nigéria) aux travaux de la Conférence des présidents des parlements africains, prévue du 9 au 11 mai courant, a indiqué un communiqué de la Chambre basse du Parlement. La conférence aura à débattre de la situation économique et financière des pays africains, impactée par la pandémie du Covid-19, à travers le thème "Renforcement de la relance économique en Afrique post-Covid-19", a précisé le communiqué. La participation de Boughali aux travaux de la conférence à la tête d'une délégation de l'APN, intervient à l'invitation du président de la Chambre des représentants du Nigéria, Femi Gbajabamila.

Lors de cette conférence, le président de l'APN aura une intervention ainsi que des entretiens avec nombre de ses homologues pour échanger les vues sur plusieurs questions régionales et examiner les voies et moyens de renforcer la coopération et la coordination dans le domaine parlementaire.

R. N.

# ILS DEMANDENT UN DÉBLOCAGE DE LEURS DOSSIERS

## Les souscripteurs de l'AADL montent au créneau

Les souscripteurs de l'AADL 2 ont entamé samedi dernier une protestation devant le siège du ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

L'association, constituée de plusieurs wilayas, a signifié dans une plateforme revendicative l'état des problèmes et retards de leurs dossiers.

Cette énième protestation a drainé la plupart des délégués de wilaya pour clarifier la situation.

L'Association nationale des souscripteurs de l'AADL a revendiqué "la mise en conformité des projets qui sont inscrits en 2022 à tous ceux qui ont payé les 2 tranches du coût du logement et qui doivent obtenir leur certificats comme l'exige la loi".

Certains se sont plaints de "ne pas recevoir leur convocation pour la visite des sites malgré leur acquittement de leur première tranche" alors que le dernier engagement du ministre était de "convoquer les sous-



cripteurs après que leur dossiers aient été acceptés et validés par un premier paiement". Une bonne partie de ces demandeurs qui ont payé leur première tranche

ont exigé "une réponse claire du délai de la deuxième tranche" surtout que leurs dossiers ne souffrent d'aucune ambiguïté. Il y a également dans ce chapitre, les futurs

locataires qui ont payé l'intégralité des tranches avec réception définitive de leur certificat de conformité et qui attendent en vain, depuis au moins 2 ans, leur logement.

Selon la même association qui a publié en ligne le traitement des dossiers "il existe près de 3.000 recours adressés au ministère de l'Habitat" mais les réponses sont toujours en cours étant donné l'ampleur de la tâche. Pour ces derniers, il a été demandé aux autorités "d'accélérer les réponses" surtout après avoir réorganisé les sites en ligne dans le cadre de la plateforme générale partagée entre la direction de l'AADL, le ministère de l'Habitat et la Caisse nationale du logement.

Le ministre Tarek Belaribi avait confirmé, lors de son déplacement à Guelma à la fin du mois d'avril, que "les recours seront étudiés pour chaque cas dans un délai qui ne dépassera pas les 15 jours".

En attendant les souscripteurs attendent un déblocage de leur situation dans les plus brefs délais. **F. A.**

### EXAMENS DU BAC ET DU BEM

## Retrait des convocations à partir du 10 mai

PAR IDIR AMMOUR

L'opération de retrait des convocations pour l'examen du baccalauréat et celui du brevet de l'enseignement moyen (BEM), au titre de l'année scolaire 2022, débutera mardi 10 mai, a annoncé le ministère de l'Éducation nationale.

Ainsi les "candidats pour les deux examens de fin de cycles peuvent dès mardi prochain retirer leur convocation depuis la plateforme numérique, via l'adresse électronique des directeurs des établissements scolaires, sur l'espace réservé aux parents d'élève de la plateforme du ministère et sur le site de l'Office national des examens et concours (Onec)", précise la même source. Le département d'Abdelhakim Belabed a en effet procédé à la mise en service du site internet spécialement consacré à cet effet, et

par lequel les candidats peuvent désormais retirer leur convocation. Il faut savoir que les élèves concernés par ces examens nationaux ont jusqu'au jour "J", pour prendre possession du document leur permettant de passer les épreuves du bac, via l'adresse électronique suivante : <http://bac.onec.dz> et pour l'examen du brevet d'enseignement moyen sur le site : <http://bem.onec.dz>. Les candidats au BEM sont appelés à le faire entre le 10 mai et le 8 juin, tandis que les candidats au Bac auront jusqu'au 16 juin 2022.

La procédure de retrait des convocations pour cette session spéciale du Bac 2022 se fera à travers l'introduction du nom d'utilisateur et du mot de passe du candidat, ce qui lui permettra de recevoir la convocation sur la base de laquelle il connaîtra le centre où il passera l'examen. S'agissant des exa-

mens, rappelons que celui du BEM se déroule du 6 au 8 juin et l'examen du baccalauréat est fixé du 12 au 16 juin 2022. Entre-temps le ministère se chargera d'une mission particulière, à savoir veiller à réunir tous les moyens, tant humains, matériels que sécuritaires pour assurer le bon déroulement des examens.

Une mission qu'il semble prendre à cœur au vu des événements passés. Rappelons que l'épreuve de la 5<sup>e</sup> a été annulée pour cette année.

Le passage en première année moyen s'effectuera "sur la base de la moyenne générale de l'évaluation continue", avait précisé auparavant le ministère. Cet examen sera remplacé à partir de l'année scolaire 2022-2023 par "une épreuve d'évaluation des acquis du cycle primaire".

**I. A.**

### SHÉDIO

## Une startup qui vise à promouvoir le tourisme en Algérie

PAR RACIM NIDAL

Le continent africain accuse un retard considérable lorsqu'il s'agit de la quatrième révolution industrielle. Cela va du manque de qualifications à une absence de prise de conscience des opportunités que représentent ces futures technologies, qui comprennent l'IA, la robotique, l'Internet des objets, la blockchain ou encore l'impression 3D. Toutefois, la partie pourrait rapidement évoluer, dans la mesure où de nombreuses startups du continent ouvrent la voie en tentant d'innover pour régler certains problèmes pratiques. Au nombre de ces startups figure Shédio.

Shédio est une startup algérienne créatrice de contenus immersifs à destination de la réalité augmentée et virtuelle au service du tourisme ainsi que du patrimoine culturel. L'objectif étant de permettre de démocratiser et de faciliter l'accès aux patrimoines culturels algériens. Grâce à cette idée, Shédio a décroché une place en tant que finaliste du cycle 2021 d'Emerging Valley. L'Algérie recense plus d'un milliard de sites à vocation touristique (1.038, selon Shédio), parmi lesquels sept sont répertoriés au patrimoine mondial de l'Unesco. Fièvre de cette richesse, Ferial Tounsi,

cofondatrice de Shédio, à côté de Doria Tounsi ainsi que son équipe, ont souhaité réaliser une enquête d'opinion concernant la popularité de ces sites. Selon les résultats, plus de 80 % du panel n'avait jamais été amené à visiter ces monuments et plus de 70 % ignoraient leur existence.

Les motifs cités allaient du manque d'accessibilité aux sites, à un état de dégradation très avancé des édifices, en passant par la présence de l'administration publique. Shédio a alors choisi de faire appel à la technologie pour dépasser ces obstacles. La startup offre ainsi un service de tourisme numérique alliant conception 3D, tournées virtuelles, ainsi que réalité virtuelle et augmentée.

Le but de la startup, à en croire les fondatrices de Shédio, est de réaliser des reportages grand public susceptibles d'être retransmis sur des chaînes de télévision, dans des lieux touristiques, au sein de musées ou encore lors d'expositions. "L'entreprise envisage de créer des musées virtuels interactifs en 3D ainsi qu'une application de visite 360 sur le Web et sur mobile. L'intégration de notre technologie dans les casques de réalité virtuelle pourrait permettre aux touristes visitant un site de s'y promener tout en le découvrant au

moment de sa construction, c'est ce qu'on appelle le contenu immersif", explique Ferial Tounsi. Par ailleurs, selon elle, la reconstitution de sites archéologiques et historiques et différents monuments et biens du patrimoine algérien en 3D profite autant aux entités relevant du secteur touristique qu'aux professionnels et entreprises de la culture désireux de présenter leurs projets. "Nos objectifs sont de créer des contenus immersifs pour la réalité virtuelle et augmentée au service du tourisme et du patrimoine culturel et de démocratiser l'accès au patrimoine culturel algérien", a précisé Ferial Tounsi.

En Algérie, et pour la première fois, les touristes auront la possibilité de découvrir par une reconstitution en 3D la villa de fresques qui se trouve sur les ruines romaines de la ville de Tipasa, une ville côtière sise à 60 km à l'ouest d'Alger. Soutenue par le ministère de la Culture et par l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés, cette opération, organisée par Shédio Design en collaboration avec Macir Vie, donnera la possibilité aux visiteurs de parcourir ce site historique grâce à un casque de vision virtuelle.

**R. N.**

### OBTENTION DU LABEL STARTUP INNOVANTE Instauration de nouvelles règles

Le ministère délégué auprès du Premier ministre chargé de l'économie de la connaissance et des startups a dévoilé, dans un communiqué, les nouvelles normes permettant d'établir le caractère innovant de l'entreprise et d'obtenir le label "Startup". Pour l'obtention du label "Startup", le ministère délégué auprès du Premier ministre chargé de l'économie de la connaissance et des startups a introduit, depuis la dernière révision du cadre juridique, "quatre normes objectives permettant d'établir le caractère innovant de l'activité de l'entreprise", selon la même source. "Une seule norme suffit à l'entreprise pour obtenir le label Startup", précise le communiqué.

Les normes consistent en les dépenses dans la recherche et le développement (si l'entreprise dépense 15 % de son chiffre d'affaires dans la recherche et le développement), la qualité des membres fondateurs (si la moitié des membres du staff fondateur détiennent un doctorat ou plus) et une propriété intellectuelle (si l'entreprise obtient un brevet d'invention ou un programme enregistré au niveau national ou international). La dernière norme consiste à présenter un prototype. Le demandeur du label peut "présenter au moins un prototype de l'innovation soumise", indique le communiqué, précisant que "ce prototype peut prendre plusieurs formes à l'instar d'une plateforme électronique en version finale ou en version demo, un prototype du produit s'il est industrialisé, un lien vers l'application de l'entreprise concernée ou une vidéo illustrative". Outre les avantages fiscaux, le label "Startup" accorde l'appui du ministère délégué et la possibilité d'obtention d'un financement, précise le communiqué. La demande de label se fait via l'inscription sur le site [www.startup.dz](http://www.startup.dz). **R. N.**

SOUFIANE DJILLALI, SG DE JIL DJADID

# Appel à "retrouver un consensus politique national"

*Soufiane Djilali estime que le pays "doit rapidement retrouver un consensus politique national pour renouer les fils de la confiance, réhabiliter la politique et faire face aux potentielles perturbations sociales à venir"...*

PAR LAKHDARI BRAHIM

C'est ce qu'on peut lire dans un communiqué diffusé par la direction du parti. Le secrétaire général de Jil Djadid, Soufiane Djillali, estime urgent que le pays s'engage dans "un consensus politique national pour renouer les fils de la confiance, réhabiliter la politique et faire face aux potentielles perturbations sociales à venir". Il appuie son approche par des perspectives économiques difficiles, le chômage, l'inflation galopante et une dépendance aux importations. "Les dif-

ficultés socio-économiques ne peuvent que renforcer la défiance de la société algérienne à l'encontre des institutions politiques" a-t-il soutenu. De son point de vue, le marasme social et économique est entretenu par "une faiblesse manifeste d'un gouvernement qui semble déconnecté de l'opinion publique et les multiples décisions contradictoires et répressives dans la gestion économique du pays... démoralisent les citoyens en général et les entreprises en particulier". Pourtant, précise-t-il, la "hausse des cours des hydrocarbures offre à l'Algérie une opportunité inespérée de renflouer les caisses de l'État et donner, par là-même à l'Exécutif une plus grande marge de manœuvres pour exécuter le plan de développement multisectoriel, qui lui est dévolu. L'investissement productif devrait être largement stimulé et ouvert tant aux capitaux nationaux qu'étrangers. La hausse des coûts de l'énergie en Europe désormais structurelle, peut donner une opportunité aux entreprises européennes de délocaliser certaines de leurs productions en Algérie. C'est à l'Algérie d'exploiter cette fenêtre au mieux de ses intérêts" a-t-il affirmé. Il a recommandé, par ailleurs, de sécuriser les ressources financières

engrangées grâce à l'embellie sur le marché des hydrocarbures. "L'afflux d'une nouvelle manne grâce aux hydrocarbures devrait par contre inciter les autorités publiques à une gestion à l'ombre du conflit sur l'Ukraine entre les pays de l'Otan/UE versus la Russie, tant militaire qu'économique, les risques sur la valeur des monnaies et des obligations d'État, deviennent trop élevés". Il met en garde contre une quelconque velléité d'une surproduction "qui accélérerait la déplétion de ses réserves au profit d'une manne volatile dans un environnement probablement hyper inflationniste", et ce dans le cas où l'UE confirme l'embargo progressif sur le pétrole russe. Sur un autre registre, Soufiane Djillali se positionne en faveur du soutien social aux catégories vulnérables. Il souligne, néanmoins, que "les efforts du pays doivent maintenant être axés sur le développement économique, en particulier sur une réindustrialisation plus offensive. C'est l'activité économique qui peut assurer à terme un niveau de vie compatible avec les besoins des Algériens et non pas la distribution de la rente, elle-même vouée à l'extinction".

L. B.

NOUVEAU CODE DE L'INVESTISSEMENT

## Ziani : "La primeur revient à l'opérateur algérien"

PAR RIAD EL HADI

Le climat des affaires va s'améliorer avec l'avènement du nouveau code de l'investissement, qui comprend les revendications des acteurs de la sphère économique en Algérie. Ce code tant attendu par le patronat et le monde économique met, selon le président de la Confédération des industriels et producteurs algériens (Cipa), "tout à l'œuvre pour libérer et booster l'investissement en Algérie". L'invité de la rédaction de la Chaîne 3 de la Radio algérienne, s'est félicité, hier, d'avoir participé à "réorienter ce code d'investissement où la primeur revient aux Algériens qui vou-

draient améliorer l'état des lieux", en précisant que de larges consultations ont été faites entre les différents segments et intervenants de la sphère économique : ministères, experts et différentes branches du patronat. S'exprimant sur le concept de la géostratégie économique introduit dans ce code, M. Ziani explique que celle-ci veut dire "repenser les anciennes stratégies dépassées par le temps", ajoutant que "chaque pays est en train de penser, aujourd'hui, comment essayer de produire et avoir une meilleure rentabilité et d'y dépendre exclusivement". Selon lui, la géostratégie économique est une nouvelle vision qui permet de se repositionner sur

les marchés mondiaux. Il cite comme exemple la production de colza en Algérie. On peut passer, dit-il, d'un pays producteur de colza à un pays exportateur puisqu'"on a produit d'énormes quantités ces derniers temps." Le patron de la Cipa ne cache pas sa satisfaction de voir concrétisée l'idée d'un Algerian Invest. "Elle peut concentrer tous les efforts d'accompagnement autour pour libérer et aider l'investisseur, national ou étranger". Pour lui, Algerian Invest va démolir le mur de la bureaucratie par son guichet unique mis au service de l'accompagnement de l'investissement dans des projets qui intéressent l'Algérie

R. E.

UNIVERSITÉS ALGÉRIENNES

## Un nouveau classement interne bientôt établi

PAR IDIR AMMOUR

L'Algérie regorge de scientifiques qui ne peuvent aboutir à transformer leurs idées en projets ou en réalisations. Faut-il de réservoir de savoir technologique et de sciences applicables, il est souvent incontournable de recourir au transfert technologique étranger, avec tout ce que cela implique comme coût et dépendance. L'université algérienne doit former des étudiants créateurs de richesse et non pas des demandeurs d'emploi. Et tant qu'elle demeurera terrée dans des gestions et évolutions classiques, dépourvue de cette sacralisation du domaine de la recherche scientifique, elle continuera de pâtir des mêmes travers. Nul besoin de rappeler le nombre de docteurs, de savants et de chercheurs ayant quitté le pays pour s'établir à l'étranger. C'est ce qui fait la faiblesse des pays qui n'investissent pas dans la recherche, le savoir et la technologie. Et ce

dans la mesure où les pays avancés se démarquent et rentabilisent leurs expertises en les exportant vers les pays qui demeurent à la merci des apports extérieurs, pour leur développement. Il est cependant incompréhensible que l'université algérienne, qui renferme des atouts et potentiels confirmés, n'arrive pas à sortir de cette somnolence qui lui coûte sa sève scientifique. Plusieurs interrogations restent vivement posées, et s'articulent autour de cette stagnation. Faut-il une volonté politique plus ferme et plus claire, pour hisser la recherche scientifique au rang de priorité? Faut-il une plus importante prise de conscience de la part des dirigeants et des politiques? Sachant que les classements des universités constituent un nouveau phénomène qui traverse les différents établissements universitaires de par le monde, ou ce qui est appelé par certains auteurs par la course à l'excellence dans le but de rendre les universités de rang mon-

dial, créant ainsi une concurrence entre elles. En effet, c'est à ces questions que la tutelle, a tenu à répondre à travers une nouvelle et louable initiative qui consiste à classer annuellement les universités algériennes. L'objectif étant de placer au moins 5 universités ou centres de recherches, dans le classement des 200 premières universités dans le monde. D'ailleurs, sans attendre, une commission ministérielle est à pied d'œuvre à travers les universités du pays afin de transmettre un rapport au ministère de l'Enseignement supérieur et la direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique. Le nouveau classement sera publié à la fin du mois de mai et tiendra compte des nouveaux critères, basés essentiellement sur la production scientifique et la recherche, dans l'objectif de hisser le rang des universités algériennes dans les différents classements mondiaux.

I. A.

COURS DU DINAR ALGÉRIEN

### Taux de change des principales devises

Sur le marché officiel des devises, les cotations de la Banque d'Algérie, pour ce dimanche 8 mai 2022, indiquent que la valeur de la monnaie européenne unique, l'euro, s'échange contre 154.07 dinars algériens à l'achat et contre 154.10 dinars algériens à la vente.

Du côté américain, le dollar américain a battu des records sur le marché officiel ces derniers jours, un dollar américain s'échange donc à 145.45 dinars algériens à l'achat et à 145.46 dinars à la vente. Alors que le dollar canadien s'échange à 114.04 dinars à l'achat et 114.08 dinars à la vente.

Concernant la monnaie officielle du Royaume-Uni, à savoir la livre sterling, cette dernière s'est fixée à 182.32 dinars algériens à l'achat et contre 182.39 dinars algériens à la vente.

Pour ce dimanche 8 mai 2022, la monnaie européenne n'affiche pas de changement, un seul euro s'échange ce matin au square Port-Saïd, contre 212 dinars algériens à la vente et 214 dinars algériens à l'achat.

Du côté américain, comme sur le marché officiel, le dollar américain a battu des records et s'échange contre 200 dinars algériens à la vente et 203 dinars algériens à l'achat. Le dollar canadien, lui aussi, a connu des records, un dollar canadien s'échange contre 150 dinars algériens à l'achat et 153 dinars algériens à la vente.

Pour finir, la livre sterling, voit sa valeur en stagnation, ce dimanche 8 mai. Un seul pound est cédé par les cambistes contre 254 dinars algériens à la vente et 251 dinars algériens à l'achat.

ATTAQUE TERRORISTE EN ÉGYPTE

### L'Algérie condamne "dans les termes les plus forts"

L'Algérie a condamné "dans les termes les plus forts" l'attaque terroriste ayant ciblé samedi, une station de pompage hydraulique dans le canal de Suez, en République arabe d'Égypte, faisant plusieurs morts et blessés dans les rangs des forces armées égyptiennes, a indiqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger. En cette pénible épreuve, ajoute la même source, l'Algérie "présente ses sincères condoléances aux familles et proches des victimes et souhaite un prompt rétablissement aux blessés, exprimant son entière solidarité avec le gouvernement et le peuple de la République arabe d'Égypte, pays frère, et affirme son plein soutien pour les efforts des autorités égyptiennes dans la lutte contre le terrorisme". L'Algérie a également renouvelé "son appel au renforcement des mécanismes de lutte contre le terrorisme aux niveaux régional et international afin d'assurer une réponse conjointe et efficace contre ce fléau qui menace la paix et la sécurité internationales et entrave les efforts de développement économique", selon le communiqué.

Onze militaires ont été tués samedi en Égypte dans une attaque "terroriste" à proximité du canal de Suez dans le Sinaï, péninsule du nord-est du pays, a rapporté l'armée égyptienne.

R. N.

## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET LA VILLE  
DIRECTION DU LOGEMENT DE LA WILAYA DE TAMANRASSET  
N° : 733 / D.L / W.T / 2022

MISE EN DEMEURE N°01

Le Bureau d'étude ( BEST ) représenté par son gérant : Kharbache Abdelmalek, sis à Hay el hofra Tamanrasset, titulaire de la convention N° 014/2019 du 24/07/2019 approuvé sous le numéro 142/2019 en date du 24/07/2019 portant sur l'étude d'adaptation et suivi technique de la réalisation de 100 logements à In-guezzam

- Lot N° 01 : 50/100 Logements F3

- Vu l'ordre de service N° 01/2019 EN DATE DU 24/07/2019
- Vu l'envoi N°625 en date du 06/04/2022 Adressé au bureau d'étude
- Vu l'envoi N°671 en date du 14/04/2022 Adressé au bureau d'étude

**Est mis en demeure de :**

- Poursuivre la mission de suivi technique des travaux qui lui a été confiée conformément à la convention, notamment la signature du P.V de réception et établir le décompte général et définitive des travaux, et ce dans un délais de 72 heures à compter de la date de la première parution de la présente mise en demeure dans la presse nationale .

Faute de quoi des mesures coercitives seront appliquées à votre rencontre comme prévoit la réglementation en vigueur, notamment la résiliation aux torts exclusifs du bureau d'étude.

Midi Libre n° 4501 - Lundi 9 mai 2022 - Anep 2216 008 453

## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA TIMIMOUN  
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE  
NIF : 002101099005747

Route Nationale N 51 entrée de la ville de Timimoun

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public , La Direction de l'Administration Locale de la Wilaya timimoun informe l'ensemble des soumissionnaires de l'avis d'appel d'offre national ouvert n° 02/2022 parus dans les quotidiens nationaux el alfadjr du 06/04/2022 et la midi libre du 06/04/2022 portant sur Le projet : acquisition d'un véhicule particulière 4+2 places (protocole)

Qu'après les analyses techniques et financières des offres, les marchés est attribué provisoirement aux les entreprises suivantes :

| soumissionnaire retenu  | Note technique/ 50 | Offre Financière en TTC | Délai de livraison | Délai de garantie | Observations |
|---|--------------------|-------------------------|--------------------|-------------------|--------------|
| SPA ALGERIAN MOTORS SERVICES MERCEDES-BENZ<br>NIF<br>0016161043668391<br>4002 | 50                 | 15.422.400 ,00<br>DA    | 03 mois            | 24 mois           |              |

Toute contestation doit être déposé auprès du comité des marchés de la wilaya d'Adrar dans un délai de 10 jours à compter de la date de la première parution du présent avis conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Midi Libre n° 4501 - Lundi 9 mai 2022 - Anep 2216 008 503

## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de la Ville  
Office de Promotion et de Gestion immobilière  
Numéro NIF de l'OPGI de CHLEF 099602019058027

**1<sup>ère</sup> MISE EN DEMEURE**

En application des dispositions des articles 149.150 et 152 du décret n°15/247 du 19 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et de délégation de service public et de l'arrêté du ministère des Finances du 28 mars 2011 fixant les mentions à porter dans la mise en demeure et ça publication.

En vertu du marché de réalisation de 60/200/2060/3000 logements publics locatifs sis à TAOUGRITE wilaya de Chlef LOT unique TCE y compris VRD approuvé en date du 09/10/2019 sous le visa n°34/2019 conclu entre l'OPGI de Chlef et l'entreprise MATMATI Noureddine sise à Hay Salam n°22 à côté du marché couvert CHLEF.

-Vu l'ordre de service de démarrage des travaux n°01 enregistré sous le n°167 établi et notifié par l'entreprise en date du 15/10/2019.

-Vu l'ordre de service de l'arrêt des travaux n°02 enregistré sous le n°179 établi et notifié par l'entreprise en date du 30/10/2019.

-Vu l'ordre de service de reprise des travaux n°03 enregistré sous le n°52 établi et notifié par l'entreprise en date du 15/04/2021.

-Vu l'ordre de service de l'arrêt des travaux n°04 enregistré sous le n°117 établi et notifié par l'entreprise en date du 28/06/2021.

-Vu l'ordre de service de reprise des travaux n°05 enregistré sous le n°139 établi et notifié par l'entreprise en date du 22/08/2021.

-Vu la mise en demeure n°01 notifié à l'entreprise par l'OPGI pour accélérer les travaux enregistré sous le n°475 en date du 02/02/2022.

-Vu la mise en demeure n°02 en date du 21/03/2021 notifié à l'entreprise par le BET qui a constaté l'insuffisance en moyens humains et matériels.

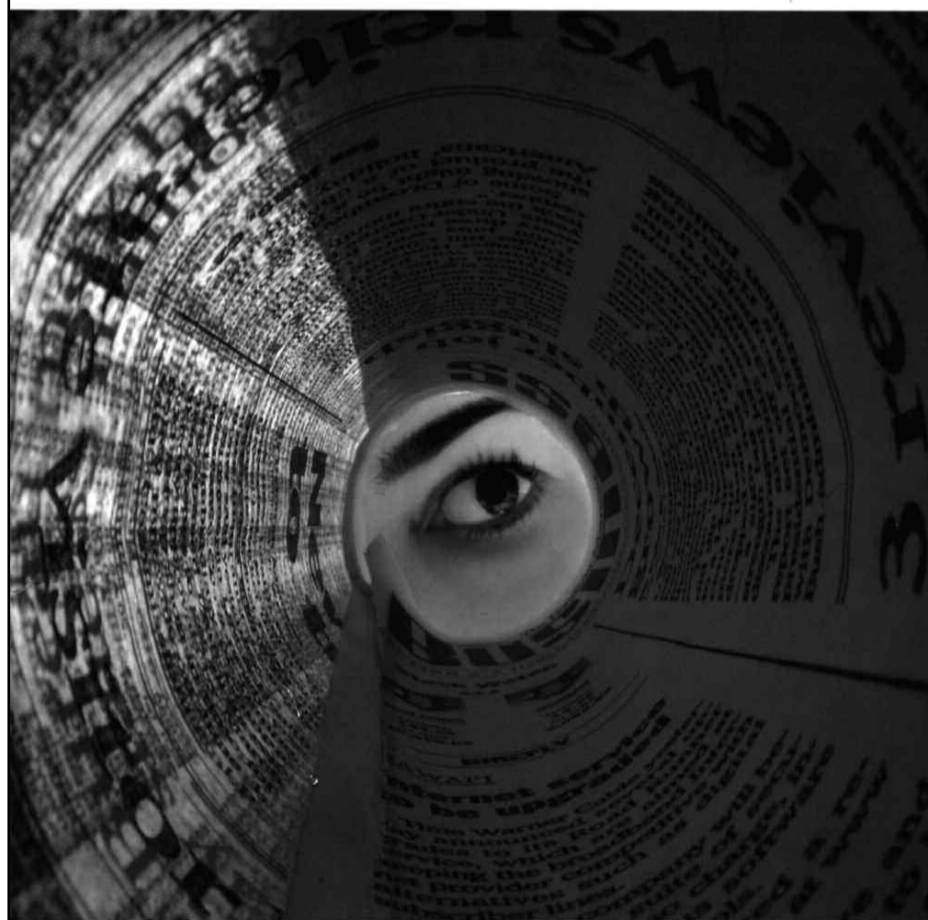
-Vu le rapport établi par le BET en date du 24/04/2022 qui a constaté que l'entreprise n'a pas pu assurer ces engagements ainsi que une faible cadence des travaux.

-Vu la mise en demeure n°03 en date du 02/02/2022 notifié à l'entreprise par le BET pour accélérer les travaux.

L'entreprise MATMATI Noureddine sise à HAY SALAM n°22 à côté du marché couvert Chlef est mise en demeure pour entamer les travaux de réalisation et respecter les engagements pris par l'entreprise au niveau du projet cité ci-dessus dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de la publication de cette mise en demeure dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP faute de quoi, les mesures réglementaires lui seront appliquées.

Midi Libre n° 4501 - Lundi 9 mai 2022 - Anep 2216 008 464

**MIDI**  
Libre



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

FACE AUX TENSIONS GAZIÈRES MONDIALES

# L'Algérie, un acteur stratégique

*Sous réserve de 7 conditions, l'Algérie à l'horizon 2025-2027, pourrait doubler les capacités d'exportation de gaz à environ 80 milliards m<sup>3</sup> gazeux, actuellement entre 10/11 % du marché européen, avec une part entre 20/25 % de l'approvisionnement de l'Europe à l'horizon 2025-2027.*



REDYNAMISATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

# Comment éviter les erreurs du passé

FACE AUX TENSIONS GAZIÈRES MONDIALES

## L'Algérie, un acteur stratégique

Sous réserve de 7 conditions, l'Algérie à l'horizon 2025-2027, pourrait doubler les capacités d'exportation de gaz à environ 80 milliards m<sup>3</sup> gazeux, actuellement entre 10/11 % du marché européen, avec une part entre 20/25 % de l'approvisionnement de l'Europe à l'horizon 2025-2027.

PAR \*ABDERRAHMANE MEBTOUL

La première condition concerne l'amélioration de l'efficacité énergétique et une nouvelle politique des prix renvoyant au dossier de subventions. La deuxième condition est relative à l'investissement à l'amont pour de nouvelles découvertes d'hydrocarbures traditionnels, tant en Algérie que dans d'autres contrées du monde. Sonatrach ayant une expérience internationale, mais pouvant découvrir des gisements non rentables financièrement devant éviter les effets d'annonces avant de déterminer la réelle rentabilité.



### Nécessité d'aller vers l'utilisation de l'énergie solaire

La troisième condition, est liée au développement des énergies renouvelables (actuellement dérisoire, moins de 1 % de la consommation globale) devant combiner le thermique et le photovoltaïque, le coût de production mondial a diminué de plus de 50 % et il le sera plus à l'avenir où, avec plus de 3.000 heures d'ensoleillement par an, l'Algérie a tout ce qu'il faut pour développer l'utilisation de l'énergie solaire. La quatrième condition, selon la déclaration de plusieurs ministres de l'Énergie entre 2013-2020, l'Algérie compte construire sa première centrale nucléaire en 2025 à des fins pacifiques, pour faire face à une demande d'électricité galopante. La cinquième condition est le développement du pétrole/gaz de schiste, selon les études américaines, l'Algérie possédant le troisième réservoir mondial, d'environ 19.500 milliards de mètres cubes gazeux, mais qui nécessite, outre un consensus social interne, de lourds investissements, la maîtrise des nouvelles technologies qui protègent l'environnement et des partenariats avec des firmes de renom. La sixième condition, consiste en la redynamisation du projet Galst, Gazoduc Algérie-Sardaigne-Italie d'une capacité de 8 milliards de mètres cubes gazeux. La septième condition est l'accélération de la réalisation du gazoduc Nigeria-Europe via l'Algérie d'une capacité de plus de 33 milliards de mètres cubes gazeux, mais nécessitant selon les études européennes de 2019 environ 20 milliards de dollars et nécessitant l'accord de l'Europe principal client. Cependant, l'avenir appartient à l'hydrogène comme énergie du futur 2030-2040. En conclusion, la future stratégie énergétique affecte les recompositions politiques à l'intérieur des États comme à l'échelle des espaces régionaux. Pour l'Algérie, s'impose une stratégie d'adaptation par une nouvelle politique énergétique de l'Algérie, qui doit être définie par le Conseil national de l'Énergie, réactivé récemment par le président de la République et placé sous son autorité (voir sous la direction du professeur Mebtoul le premier dossier audit de Sonatrach entre 1974-1976, assisté des cadres-dirigeants de Sonatrach et d'experts - 1976 - l'audit sur le prix des carburants dans un environnement concurrentiel assisté des cadres de Sonatrach, d'experts, du bureau d'Etudes Ernst & Young 2006/2007 ministère Énergie, le dossier pétrole et gaz de schiste - risques et opportunités - pour le gouvernement 2015, assisté de 20 experts). Il faut être réaliste du fait du désinvestissement, de la baisse de la production en volume physique, et de la forte consommation intérieure presque équivalente aux exportations tant pour le pétrole que le gaz, à court terme, l'Algérie pourrait augmenter, éventuellement, à travers le Transmed via l'Italie, 33 milliards de mètres cubes gazeux, fonctionnant en sous-capacité, à une capacité maximale entre 3/4 milliards de mètres cubes gazeux, le Medgaz via l'Espagne, la capacité ayant été portée de 8 milliards de mètres cubes gazeux à 10,5 depuis février 2022. L'Algérie a toujours honoré ses engagements internationaux et respecté les clauses des contrats. La révision des prix du gaz n'est pas propre à l'Algérie où du fait de la conjoncture actuelle les prix ont plus que doublé, étant prévue selon les contrats des clauses de révision à des périodes définies.

A. M. \*Expert international et professeur des universités

REDYNAMISATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

## Comment éviter les erreurs du passé

Selon un rapport du Premier ministre, de 2020, s de 30 % des entreprises créées entre 1997/2020 dans le cadre de dispositif de l'Anade opèrent dans les services.

Selon les données du Premier ministre sur 386.280 projets financés par cet organisme exactement 28 %, le secteur agriculture et transport de marchandises qui est dominant représente 15 %, suivi par les artisans 11 %, le BTP en 4<sup>e</sup> position avec 9 %, l'industrie seulement 7 % et 5 % pour le transport des voyageurs, la maintenance, le transport réfrigéré et les activités libérales 3 % chacun et de loin la pêche 0,3 % et l'irrigation 0,1 %. La zone Nord accapare 68 % du financement pour 261.826 entreprises, les Hauts-Plateaux 86.618 soit 22 % et le Sud 37.836 projets soit 10 %. Quant au mode de financement, 96 % des projets ont opté pour un financement triangulaire soit 371.528 projets, (apport personnel, banques, Anade), et pour les 4 % restants d'un financement mixte (apport personnel-Anade) soit 14.752 projets.

### Autofinancement

Depuis octobre 2018 est apparu un troisième financement, à savoir l'auto-financement, mais cela concerne seulement 101 projets créés. Jusqu'au 30 juin 2020, selon ce rapport, 26 % des projets ont eu un financement entre 1 et 2 millions de dinars, 13 % entre 3 et 4 millions de dinars, 0,1 % environ 10 millions de dinars, 4 % entre 9/10 millions de dinars et 2 % entre 8/9 millions de dinars. Concernant les entreprises en difficultés, seuls 2.214 entrepreneurs ont remboursés leurs créances pour un montant de 2,8 milliards de dinars alors que 77.520 entreprises ont déposé au Fonds de garantie des risques de crédit d'un montant de 116,5 milliards de dinars. Le Fonds ayant régularisé 22.576 dossiers pour 27,5 milliards de dinars, 3.017 dossiers ayant été rejetés.

Pour l'année 2021 à titre d'exemple lors de la 21<sup>e</sup> séance de travail, ont été examinés 500 dossiers d'entreprises en difficulté sur un total de 10.599 présentés par les représentants des banques des wilayas de Tizi-Ouzou, Alger et El-Tarf dont 146 ont été acceptés avec un montant de remboursement dépassant les 25 milliards de centimes pour la prise en charge des micro-entreprises en difficulté à travers le remboursement de leurs dettes ou la relance de leurs activités selon le cas. Selon un communiqué du 10 janvier 2022, l'Agence nationale d'appui au développement de l'entrepreneuriat a validé 138 dossiers supplémentaires pour le



paiement des dettes des entreprises en difficulté. À la 33<sup>e</sup> séance de travail de la commission de garantie composée des représentants du Fonds de caution mutuelle de garantie risques/credit jeune promoteur accordés aux porteurs de projets et de l'Anade, en charge de l'examen de ces dossiers, a été tenue dans le cadre de la mise en oeuvre des axes de la nouvelle stratégie de relance du dispositif de l'Anade et de prise en charge des micro-entreprises en difficulté, à travers le remboursement de leurs dettes ou la relance de leurs activités, au cas par cas.

### 1.523 entreprises en difficulté

Le nombre global des micro-entreprises en difficulté, dont les dossiers ont été examinés durant les trois séances de 2022, s'élève à 1.523 dossiers. Rappelons que sur rapport conjoint du ministre les Finances et du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'Économie de la connaissance et des startups, un décret a été publié afin de fixer les modalités de fonctionnement de fonds d'appui et de développement de l'écosystème, les start-up, ainsi que les modes de financement possibles. Cependant tous ces communiqués disparates montrent le manque de visibilité, plusieurs ministères se télescopant, un ministère de l'Industrie, un ministère des PMI/PME, les Mines étant rattachées au ministère de l'Énergie alors que face à la crise s'impose pour plus d'efficacité et de cohérence une autre organisation institutionnelle autour de grands ministères dont un grand ministère de

l'Économie.

Pour le cas précis des PMI/PME et sur la nature des projets soumis à examen avec le risque de reproduire les mêmes échecs de l'ex-Ansej, bon nombre de ces entreprises n'ayant aucun avenir dans un environnement concurrentiel et sans la relance de l'économie nationale, les start-up, étant avant tout des prestataires de services, risquent de déprimer malgré toutes les compétences. Pour rappel, les dernières statistiques officielles de 2020/2021 indiquent que 70 % des sociétés créées dans le cadre du dispositif de l'ex-Ansej connaissent des difficultés et risquent de mettre la clé sous le paillason Pour preuve, pour les projets défaillants, dans une déclaration début 2021, le directeur de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat a annoncé avoir financé 386.000 projets depuis sa création, dont 140.000 entre 1997 et 2010 et 245.000 entre 2011 et 2020 existant 172 milliards de dinars d'impayés par les jeunes entrepreneurs du dispositif auprès des banques que depuis 2011, les emprunteurs ont un différé de 3 ans pour commencer le remboursement; en outre, la banque doit attendre 3 semestres après l'arrêt du remboursement pour déposer le dossier auprès du Fonds de garantie, ces procédures ralentissant la récupération des crédits par les banques, ce qui a amené à la hausse des impayés, un montant très conséquent durant les huit dernières années.

Ainsi, le Fonds de caution mutuelle de garantie risques/credits jeunes promoteurs, dans le cadre du dispositif d'aide à l'emploi Ansej, a procédé au remboursement de l'équivalent de 27 milliards de dinars pour près de 22.500 projets et que ce même fonds, qui garantit les crédits des jeunes entrepreneurs auprès des banques publiques, est en train d'étudier près de 50.000 dossiers de crédit représentant un montant de 82 milliards de dinars.

\*Premièrement, de créer une Agence de service aux petites entreprises de moins de 20 salariés. L'environnement juridique, administratif, fiscal et social est particulièrement complexe et instable pour une très petite entreprise. En qualité d'employeur, une TPE est aujourd'hui en relation avec plusieurs dizaines d'organismes. Pourquoi ne pas s'inspirer du Small business service, interlocuteur administratif unique pour les très petites entreprises créées par le gouvernement britannique.

\*Deuxièmement, pour le délai de paiement, je propose imposer une loi si nécessaire ou un décret exécutif pour le paiement aux PME à moins de 30 jours à compter de la date de livraison. Une telle décision permettra aux PME de recouvrer les milliards de dinars de trésorerie pour toutes les livraisons aux grandes entreprises et pour tous les marchés passés avec les collectivités publiques, les longs retards accumulés dans le paiement devenant étouffant supposant de revoir les procédures des finances publiques.

\*Troisièmement, il s'agira de réduire le délai de remboursement de la TVA aux PME à 15 jours maximum où devra être exigé que l'administration fiscale rembourse dans les 15 jours la TVA aux PME, sauf interrogation

motivée sur un risque de fraude. En cas de dépassement, l'administration fiscale devra être pénalisée selon les mêmes modalités que celles appliquées aux entreprises.

\*Quatrièmement, il faudrait élargir les possibilités de financement des PME en introduisant le Leasing, le capital-développement afin de financer les petites et moyennes entreprises à un stade un peu avancé de leur expansion car la majorité des entreprises familiales rechignent à chercher du capital à l'extérieur, et plus encore à entrer en Bourse d'Alger qui est d'ailleurs en léthargie depuis des années.

\*Cinquièmement, contraindre les grandes entreprises publiques dont Sonatrach, Sonelgaz notamment à réaliser de la sous-traitance par un copartenance. Il ne s'agit pas là de prendre des décisions administratives, mais d'en appeler à des changements de mentalité chez les dirigeants des grandes entreprises.

Il s'agit d'éviter la vision bureaucratique et s'attaquer au fonctionnement de la société. Il existe une différence entre intentions contenues dans des textes et pratique sur le terrain. Sans une vision stratégique d'ensemble, ce nouveau texte de loi aura un impact mitigé. Combien d'organisations et de codes d'investissement depuis l'indépendance politique et l'Algérie en ce mois d'avril 2022 est toujours une économie rentière. Quel est le bilan final en termes d'avantages économiques, en toute objectivité, de toutes ces organisations dont la dernière en date est constituée par les groupes industriels et les assainissements financiers, pour ne

prendre que les deux exemples les plus médiatisés El-Hadjar et la SNVI de Rouiba? Quel est le bilan par rapport aux avantages accordés (taux d'intérêts bonifiés, exonération de la TVA en termes de création de valeur ajoutée, d'emplois productifs et de la réduction de la facture d'importation, de ces entreprises créées par les différentes institutions Andi, Ansej, Anjem, Cnac. Evitons de dépenser sans compter, sans analyses des impacts de tous ces projets où en rappelant que selon les données du Premier ministre, l'assainissement des entreprises publiques durant les 20 dernières années a coûté au Trésor public environ 250 milliards de dollars et que durant les 10 dernières années les réévaluations, faute de maturation des projets, ont coûté 65 milliards de dollars : mauvaise gestion ou corruption ou les deux à la fois. C'est que les très petites entreprises (TPE, moins de 20 salariés) et les petites et moyennes entreprises (PME, moins de 250 salariés) sont un facteur clé de la croissance.

Il faut un taux de croissance de 8/9 % en termes réels pour absorber le flux additionnel de demandes d'emplois entre 350.000/400.000 emplois par an qui s'ajoute au taux de chômage actuel. Or, le constat est la faiblesse du taux de croissance inférieur à la pression démographique souvent oubliée (45 au 1<sup>er</sup> janvier 2021, plus de 50 millions d'habitants en 2030) et des destructions d'emplois du fait de la conjoncture qui seulement pour le Btp, selon les organisations patronales, a dépassé les 500.000 entre 2020/2021. Nous sommes en avril 2022 et l'économie est toujours en berne, existant un décalage entre les orientations du président de la République lors des différents Conseils des ministres de 2020 à ce jour, et la réalité sur le terrain, l'économie n'arrivant pas à redémarrer réellement, malgré une conjoncture pétrolière favorable et les potentialités du pays, s'attaquant aux apparences du blocage et non à l'essence, à savoir le terrorisme bureaucratique qui enfante la sphère informelle et la corruption. Où l'Algérie réalise cette transition nécessaire entre 2022/2025, où elle ratera cette chance historique avec le risque de fortes tensions sociales où le taux de chômage en 2022 approchera les 15% selon le FMI avec un taux d'inflation supérieur à 10 % sinon plus. Or, l'objectif stratégique relevant de la Sécurité nationale est de réaliser la transition d'une économie de rente à une économie hors hydrocarbures dans le cadre des valeurs internationales.

A. M.



NOUVEAU MODÈLE DE PRODUCTION DE L'ÉNERGIE

# Les énergies renouvelables pour répondre à la forte consommation nationale

*L'utilisation des énergies renouvelables en Algérie, notamment le solaire et le photovoltaïque peuvent permettre d'économiser plus de 35 milliards m<sup>3</sup> de gaz naturel d'ici à 8 à 10 années.*

Les compétences et les technologies existent et la coopération, le partenariat avec des firmes internationales sont susceptibles de transfert de technologies et de savoir-faire. Les participants à la 26<sup>e</sup> journée de l'Énergie ont souligné l'urgence d'adopter un nouveau modèle de production de l'énergie privilégiant l'exploitation, à grande échelle, les énergies renouvelables (ER) afin de répondre à une forte consommation nationale en constante évolution, ainsi que la préservation des énergies fossiles disponibles pour les futures générations.

A cet effet, plusieurs propositions et scénarios sur les modèles énergétiques à adopter ont été présentés à cette occasion par des étudiants du département de génie chimique de l'École nationale polytechnique d'Alger, et ce, en présence du ministre de la Transition énergétique et des énergies renouvelables, Benattou Ziane, des enseignants, des experts et des cadres du secteur énergétique.

Intervenant sous le thème "États des lieux de l'énergie en Algérie: contraintes et défis du futur à 2030 et 2050", le premier groupe d'étudiants, composé de Manel Bouzidi, Feriel Benmoussa et Wissam Boutanik, encadrés par le professeur Chems-Eddine Chitour, s'est focalisé sur les niveaux de la consommation énergétique en Algérie, notamment le gaz naturel ayant atteint les 44 milliards de mètres cubes (m<sup>3</sup>) par an, soit 800 millions m<sup>3</sup> par jour et 10 millions de tonnes de carburants durant l'année 2020.

"Cette consommation énergétique est appelée à augmenter dans les prochaines années, au détriment des capacités d'exportation du pays", ont alerté ces universitaires.



Evoquant les principales raisons de la hausse de la consommation nationale des produits énergétiques, les intervenants ont évoqué, entre autres, le coût jugé "bas" du prix de l'énergie, qui n'incite pas à l'économie, la croissance démographique et l'utilisation des équipements et appareils énergivores, ainsi que le manque de réflexes écocitoyens.

## Potentiel pour économiser 35 milliards m<sup>3</sup> de gaz naturel d'ici à 2030

Partant de ce constat, les étudiants de l'école polytechnique ont souligné la nécessité d'aller vers l'exploitation des énergies renouvelables, rappelant que l'Algérie dispose d'un potentiel, en la matière, lui permettant d'économiser plus de 35 milliards m<sup>3</sup> de gaz naturel d'ici 2030, à condition d'opter pour un mix énergétique basé à 50 % sur le renouvelable. D'autres propositions de modèles énergétiques à adopter en Algérie à l'horizon 2030-2050 ont également été présentés par un autre groupe d'étudiants de la même école. Il s'agit de Hanane Ameer, Nassima Amellal et Samy Bouacem qui ont proposé l'installation de 50 centrales solaires d'ici 2050, en moyenne 2 centrales solaires par an et 5 centrales éoliennes (soit une centrale pour chaque 5 ans) pour pouvoir réaliser un modèle énergétique basé à 100 % sur le renouvelable. Dans ce scénario, les étudiants ont tenu compte d'une croissance démographique qui pourrait atteindre les 72,4 millions d'habitants avec une consommation globale d'électricité qui serait de 110 TWh.

Le deuxième scénario considéré comme le plus "réalisable" comprend, selon ce groupe d'étudiants, la production d'énergie à base du renouvelable à hauteur de 35 % et fossile à 65 %. Pour cela, il faudrait installer 18 centrales solaires et 2 centrales éoliennes afin de disposer d'une capacité de production de 11.000 MW.

Les élèves de l'École nationale polytechnique ont mis en avant, par ailleurs, le rôle de l'efficacité énergétique pour réduire la consommation et économiser l'énergie, nécessitant, selon eux, un programme qui comporte des actions privilégiant le recours aux formes d'énergie les mieux adaptés aux différents usages.

## Des recommandations importantes pour réussir la transition énergétique

Les travaux de la 26<sup>e</sup> Journée de l'énergie ont été sanctionnés par une série de propositions et de recommandations, permettant, selon les participants, de réussir la transition énergétique en Algérie.

A l'issue des travaux de cette journée qui coïncide avec la célébration, cette année, du 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, les experts et universitaires du secteur énergétique participants ont préconisé de tirer profit des partenariats avec les étrangers à travers un transfert technologique permettant de former des chercheurs dans les domaines des nouvelles technologies énergétiques.

Il a été, également, proposé d'exiger aux partenaires étrangers d'installer des capacités de production d'énergies

renouvelables équivalentes aux volumes d'énergies fossiles qui leur sont fournies, dans le cadre des accords commerciaux.

L'élaboration d'une stratégie énergétique sur le long terme a été, en outre, évoquée par les intervenants, estimant qu'il ne fallait plus investir dans les centrales thermiques vu que le prix du kilowattheure solaire est, à présent, inférieur à celui de la production de l'énergie à partir du fossile.

Toujours au sujet des centrales électriques, il a été appelé à une rationalisation de la consommation d'électricité de ces installations en économisant du gaz, d'autant plus que la production d'électricité est supérieure à la consommation locale.

Les recommandations ont également porté sur la nécessité de l'utilisation d'une partie des dividendes des exportations des hydrocarbures pour financer la transition énergétique afin de préserver les énergies fossiles pour les générations futures.

Les participants ont, par ailleurs, insisté sur la nécessité de préserver les compétences nationales en luttant contre la fuite des cerveaux et de s'inscrire dans l'obligation de la neutralité carbone, stipulée dans les différents accords climatiques ratifiés par l'Algérie

Placée sous le thème "60<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance : pour une transition énergétique avec l'hydrogène vert", l'ouverture de cette Journée d'étude s'est déroulée en présence du ministre de la Transition énergétique et des énergies renouvelables, Benattou Ziane, le ministre de l'Énergie et des Mines, Mohamed Arkab, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique Abdelbaki Benziane et du ministre de l'Industrie Ahmed Zeghdar.

Plusieurs conférences ont été animées durant cette journée, portant sur des thématiques en relation avec la transition énergétique comme le programme national de maîtrise de l'énergie, l'hydrogène, le potentiel géothermique national et la contribution du patrimoine forestier dans cette transition.

R. E.

MOYENS DE TRANSPORT ÉLECTRIQUES VERTS EN ALGÉRIE

## Plus de 4.000 milliards DA d'économies d'ici à 2035

L'Algérie pourrait économiser jusqu'à 4.067 milliards DA d'ici à 2035 en faisant rouler une partie de son parc automobile à l'électricité verte, ont estimé des élèves de l'école nationale polytechnique d'Alger. Lors d'une communication sous le thème : "La locomotion électrique verte, défi central de la politique des transports du futur" présentée à l'occasion de la tenue de la 26<sup>e</sup> Journée de l'énergie, les intervenants se sont basés dans leur estimation sur un parc national algérien composé de 12 millions de

véhicules, dont 18 % de voitures électriques. Cette proportion de véhicules électriques permettra, selon l'exposé, un gain en matière de consommation d'énergie fossile avoisinant les 199 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP), ainsi qu'une réduction d'émission de CO<sub>2</sub> pouvant atteindre les 287 millions de tonnes, à l'horizon 2035. Cette électricité verte devra, en partie, provenir de l'hydrogène vert, selon un autre groupe d'élèves de la même école qui a présenté une communication intitulée "Le plan H2 vert, moteur

de la transition énergétique". Cet hydrogène vert devrait également contribuer à la baisse de l'empreinte carbone de l'Algérie, estiment-ils. Intervenant à la même occasion, un autre trinôme d'élèves ingénieurs, présentant une étude intitulée "Calcul de l'empreinte carbone : les gestes écocitoyens pour réduire l'empreinte écologique", a estimé cette empreinte à une émission de 5 tonnes de CO<sub>2</sub> par personne et par an en Algérie. Ce groupe d'élèves a développé un logiciel permettant de calculer l'empreinte

carbone en se basant sur les habitudes alimentaires, les modes de transport et les équipements installés dans les habitations des ménages. Selon ce même groupe, les Algériens devraient réduire de 50 % leurs émissions de gaz à effets de serre d'ici à 2030 en adoptant une consommation locale, favorisant les transports en commun, une isolation efficace de leurs habitations, ainsi qu'une alimentation basée sur la consommation de légumes et fruits de saison.

R. E.

BÉCHAR, ANCIEN QUARTIER DE LA CASBAH

# Cœur battant du ksar de Kenadsa

*L'ancien quartier de la casbah, cœur battant du ksar de Kenadsa dans la wilaya de Béchar, témoigne encore, à travers ses 2 mosquées, sa zawiya, ses allées et ses tombeaux, de la beauté de l'architecture et de la richesse de l'histoire des ksour de la Saoura.*

Cette richesse et beauté est constatée en dépit de la désertion de ses habitants pour des maisons modernes et l'effondrement de certaines façades de ce palais antique classé patrimoine national depuis 1999 et qui date de plus de 8 siècles.

Cet ancien quartier abrite la vieille mosquée de Sid el-Hadj ben Ahmed et la mosquée Sidi M'hamed-Ben-Bouziane, en plus du tombeau de Lalla Oum-Kelthoum et de nombreuses allées et chemins étroits.

Fidèles à leur vocation religieuse, sociale et culturelle, ces deux mosquées continuent d'être un lieu d'accueil et de prière notamment le vendredi et pendant les fêtes religieuses. Le ksar se distingue par ailleurs par son armoire Ziania-Kendoussia qui contient de nombreux manuscrits anciens et rares sur la religion, la littérature et l'histoire de la région. C'est aussi un centre culturel avec ses différentes activités et événements scientifiques et culturels.

Soltani Toufik, l'un des habitants autochtones du ksar, a indiqué que "cet édifice, de par son cachet architectural saharien, revêt une grande importance historique, rappelant qu'il a donné naissance à la ville de



Kenadsa qui a enfanté de nombreux savants. Le ksar a également été un espace de métissage culturel et religieux à travers l'histoire...", citant l'exemple de son architecture qui "comprend notamment des vestiges de l'architecture ottomane et la résidence de l'écrivaine et exploratrice suisse Isabelle Eberhardt".

A l'instar de tous les ksours de Béchar, ce ksar, qui se distingue par ses ruelles fraîches en été et chaudes en hiver, est connu pour ses édifices construits en briques et en pierres et leurs toits en tiges de cannes, en feuilles de palme et de laurier.

Le ksar comprenait de nombreuses grandes maisons qui se sont effondrées. Actuellement, il ne reste plus que des ruines faites de troncs de palmiers, de décorations colorées ou encore des gravures d'expressions religieuses.

La majorité des habitants du ksar ont déserté les lieux pour des bâtisses

modernes. Dada Bouziane, un habitant de Kenadsa et propriétaire d'un espace touristique à côté du ksar, a indiqué qu'il "reçoit des touristes algériens et étrangers dans sa tente traditionnelle et fait le guide pour la présentation du palais".

Il déplore la "marginalisation et la situation désastreuse" du ksar, faisant observer que "les touristes ne découvrent en réalité que les deux mosquées et les pistes".

Pour lui "les opérations de restauration réalisées sur le ksar n'étaient pas efficaces", expliquant que l'abandon des maisons demeure la principale raison de leur effondrement.

Nimansi Mohamed, conservateur du patrimoine et responsable du musée du patrimoine de Kenadsa, qui est également guide touristique, explique que le ksar "a été créé il y a plus de 8 siècles par Sid El-Hadj ben Ahmed, qui avait construit une mosquée portant son nom.

MÉDÉA, 63<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA MORT DU COLONEL SI-MHAMED BOUGARA

## Cérémonie commémorative

Une cérémonie commémorative marquant le 63<sup>e</sup> anniversaire de la mort, au champ d'honneur, du chef de la Wilaya IV historique, le colonel Si M'hamed Bougara, a été organisée, jeudi dernier, dans la commune d'Ouled-Bouaâchra, à l'ouest de Médéa. Une foule nombreuse d'anciens combattants de la glorieuse Armée de libération nationale (ALN), venus de différentes wilayas du centre du pays, s'est déplacée comme chaque année devant la stèle érigée en mémoire du chahid, pour rendre hommage à ce grand chef militaire redouté par l'armée coloniale.

Le colonel Si M'hamed Bouguerra était considéré comme "un fin stratège militaire qui a donné du fil à retordre" à l'armée coloniale et lui a infligé de lourdes défaites, comme l'atteste un ancien moudjahid, Abderahmane

Belhadj Slama, qui était stationné dans les maquis de "Zoubiria", à quelques kilomètres au sud de "Ouled-Bouaâchra".

Si M'hamed était devenu un "cauchemar pour les officiers de l'armée coloniale qui, malgré ses moyens et la traque incessante dont il faisait l'objet, n'ont pas réussi à le neutraliser", a-t-il expliqué.

Chef militaire discipliné, modeste et très proche de ses hommes, Si M'hamed Bougara, "faisait l'admiration de ceux qui ont servi sous ses ordres et jouissait d'une grande estime parmi les officiers et les djounouds", a déclaré, pour sa part, le secrétaire de wilaya de l'organisation nationale des moudjahidines Fouad Chaouati.

Né le 2 décembre 1928 à Khemis-Miliana, le chahid a connu, au lende-

main du soulèvement populaire du 8 Mai 1945, les geôles du colonialisme. Sitôt libéré, il rejoint les rangs du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD). Il est arrêté, une seconde fois, en 1951, pour "activités politiques subversives" au sein de l'Organisation secrète (OS) et condamné à trois ans de prison. Il a participé, le 20 août 1956, au Congrès de la Soummam et fut désigné responsable politique et membre du conseil de la Wilaya IV historique, puis promu, en 1958, au grade de colonel. Il est resté à la tête de la Wilaya IV historique jusqu'à sa mort, le 5 mai 1959, après un violent accrochage avec les troupes de l'armée coloniale. Les circonstances de sa mort, ainsi que l'endroit où il a été enterré, restent inconnus à nos jours.

APS

ALGER

## La DGSN célèbre la Semaine arabe de la circulation routière

La Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN) célèbre, à compter de ce mercredi, la "Semaine arabe de la circulation routière", en organisant des activités de sensibilisation au profit des usagers de la route en vue de réduire les accidents de la circulation et les drames routiers.

"Dans le cadre de la Semaine arabe de la circulation routière, instituée par le Conseil des ministres arabes de l'Intérieur du 4 au 10 mai de chaque année, la DGSN célèbre cet événement sous le thème - Une circulation routière sûre et développée -, par l'organisation d'une panoplie d'activités de sensibilisation au profit des usagers de la route, sur l'ensemble du territoire national, afin de réduire le nombre d'accidents de la circulation et de drames routiers", note la même source.

Ces activités consistent à dispenser des leçons et à organiser des circuits routiers au profit des élèves, mais également à sensibiliser les conducteurs de véhicules quant au respect impérieux du code de la route et des règles de bonne conduite.

A ce titre, le SGdu Conseil des ministres arabes de l'Intérieur, Mohammad bin Ali Koman, a relevé, dans son message adressé à cette occasion, la nécessité de "sensibiliser" le citoyen et l'ensemble des usagers de la voie publique, quant à l'impératif de "respecter les règles de sécurité routière et d'éviter les mauvais gestes au volant, eu égard au nombre de victimes et de pertes matérielles qui en découlent tous les jours".

ANNABA

## 100 hectares réservés à la culture du gombo

Une superficie de 100 hectares a été réservée dans la wilaya d'Annaba à la culture du gombo au titre de la saison agricole 2021-2022 dans le cadre du programme de relance des cultures du terroir.

La culture du gombo a été ainsi lancée à large échelle dans la commune d'Aïn-Berda à titre expérimental de développement de ce légume dans le respect des normes des cultures biologiques.

Des sorties de vulgarisation de l'itinéraire technique de culture bio du gombo depuis le choix du sol et à la récolte et la commercialisation sont effectuées en coordination entre la direction des services agricoles, la chambre de l'agriculture, la station régionale de protection des végétaux d'Annaba et l'institut technique des cultures maraîchères et industrielles.

Ce programme de développement de la culture du gombo à Annaba repose sur l'implication de la femme rurale dans cette activité faisant appel à des investissements familiaux et l'encouragement des jeunes à investir dans les activités d'emballage et commercialisation de la production.

Les services agricoles de la wilaya prévoient des rendements moyens à l'hectare allant de 30 à 40 quintaux de gombo.

APS

# Ce nouveau symptôme du Covid-19 peut rendre aveugle

*La maladie à Covid-19, bien que de mieux en mieux caractérisée, n'a pas encore fini de révéler tous ses secrets. Définitivement, il semblerait qu'il s'agisse d'une maladie systémique qui touche tous les organes ou presque.*

Un nouveau symptôme a été mis en évidence par une équipe américaine : il s'agit d'une occlusion des vaisseaux de l'œil. Leurs travaux ont été publiés dans la revue *JAMA Ophthalmology* le 14 avril 2022.

## Dommmages vasculaires du virus

Le virus touche un grand nombre d'organes en raison de sa capacité à causer des dommages vasculaires via deux mécanismes.

\*Premièrement, il déclenche une réaction ressemblant à une coagulation intravasculaire disséminée : le sang a tendance à coaguler plus vite et de manière plus importante que d'habitude. Il en résulte la formation de caillots sanguins dans la circulation, pouvant obstruer de petits vaisseaux sanguins dans n'importe quel organe.

\*Deuxièmement, en pénétrant dans les cellules endothéliales et en les infectant, il provoque une vascularite. Il s'agit d'une inflammation de la paroi



des vaisseaux. Elle peut toucher de grandes ou petites artères, des capillaires, de grandes ou petites veines, et ainsi affecter n'importe quel organe. L'œil en fait partie : des occlusions vasculaires des veines ou des artères de l'œil chez des personnes contaminées par le SARS-CoV-2 ont déjà été publiées.

## Manifestations d'une occlusion rétinienne

Les patients ressentent de manière brutale une baisse de la vision plus ou moins importante, en général d'un seul

œil. En revanche, la pathologie est indolore. Si une guérison spontanée est possible, cette maladie nécessite le plus souvent une prise en charge pour éviter la perte fonctionnelle de l'œil. Si des cas d'occlusion vasculaire de l'œil ont été rapportés chez des sujets positifs à la Covid-19, aucun article n'a étudié le lien de cause à effet entre ces deux événements. Les auteurs ont réalisé une étude de cohorte rétrospective incluant 432.515 patients contaminés par le SARS-CoV-2 et n'ayant pas d'antécédents d'occlusion rétinienne (période des six mois précédant

l'infection exclue). L'âge moyen des participants était de 40,9 ans et il y avait 53,6 % de femmes. Les résultats montrent que l'incidence des occlusions des veines de l'œil (n=65) est plus importante dans les 6 mois qui suivent l'infection comparée aux six mois qui précèdent l'infection dans cette cohorte de patients. En revanche, ce n'est pas le cas pour les occlusions des artères de l'œil (n=16). Bien que ces événements demeurent rares, les cliniciens doivent savoir que cette complication d'une infection à la Covid-19 existe.

## Les allergies associées à un risque accru de troubles cardiovasculaires

Avec le printemps, les allergies respiratoires font leur retour. Ces dernières, mais aussi les allergies cutanées ou alimentaires, pourraient être liées un risque accru de maladies cardiovasculaires. En quelles proportions ? Les chercheurs présents au dernier congrès de l'American College of Cardiology offrent des premières pistes.

Des chercheurs de l'American College of Cardiology ont présenté le fruit de leur travail, qui n'a pas encore été publié dans une revue à comité de lecture, sur les liens potentiels entre allergies, qu'elles soient alimentaires, respiratoires ou cutanées, et un risque accru d'hypertension et de maladies cardiovasculaires.

"Pour les patients atteints de problèmes allergiques, les examens de suivi de la pression sanguine et des maladies coronariennes doivent être réalisés par des médecins pour s'assurer que des traitements précoces soient administrés aux personnes souffrant d'hypertension ou de maladie coronarienne", précise Yang Guo, un chercheur à l'université de Hong



Kong et principal investigateur de l'étude.

**Des observations à confirmer**  
L'étude se base sur des données du

National Health Interview Survey de 2012.

En tout, 34.417 adultes ont été suivis dont 10.045 qui présentent au moins un trouble allergique. Selon leur résul-

tat, un historique d'allergie est associé à un risque accru de développer de l'hypertension sanguine et des maladies coronariennes.

Des analyses plus fines permettent d'identifier les profils les plus à risque. Les personnes ayant des antécédents de troubles allergiques entre 18 et 57 ans sont concernées par un risque important d'hypertension, tandis que les participants âgés de 39 à 57 ans, de sexe masculin et afro-américains, sont les plus à risque de développer des problèmes cardiaques.

L'asthme, souvent présent chez les personnes atteintes d'allergies respiratoires, est un facteur de risque pour les deux conditions.

Ces observations doivent être confortées par des études de plus grande ampleur.

S'il ne s'agit là que d'une observation et non pas la mise en évidence d'un lien strict entre allergie et maladie cardiovasculaire, les chercheurs espèrent bien comprendre pourquoi les allergiques présentent une santé cardiovasculaire plus fragile.

**Agences**

CONGO

## Les élections législatives et locales programmées en juillet

Les Congolais se rendront aux urnes en juillet pour élire les membres de leur assemblée nationale ainsi que ceux des conseils départementaux. Le gouvernement a publié vendredi, la date du premier tour de ce double scrutin.

Le top départ de ces scrutins sera donné par les agents de la force publique congolaise. Ils voteront le 4 juillet alors que le reste du corps électoral est appelé aux urnes 6 jours plus tard.

Calendrier fixé en tenant compte "de la complexité et de la lourdeur des opérations préparatoires", a souligné le porte-parole du gouvernement congolais.

L'Assemblée nationale congolaise compte 151 sièges.

L'actuelle législature est dominée par le PCT, le Parti congolais du travail, au pouvoir avec 92 députés.

L'opposition y est représentée par l'Union panafricaine pour la démocratie et le progrès social, UPADS.

Les pouvoirs de l'Assemblée nationale congolaise ont été renforcés par la constitution de 2015. Elle peut, par le vote d'une motion de censure renverser le gouvernement.

Alors que la même constitution confère aussi au président de la République, le pouvoir de dissoudre cette chambre basse du parlement.

Certains partis politiques étaient déjà dans les tractations avant même l'annonce officielle de la date des scrutins. Première formation de la majorité, le Parti congolais du travail (PCT) du président Denis Sassou Nguesso a déjà investi l'essentiel de ses candidats. Le PCT compte 92 députés sur 151 dans l'assemblée sortante.

Unique parti d'opposition disposant d'un groupe parlementaire dans la chambre basse du parlement, l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (UPADS) sera également de la partie. Bien que minée par des dissensions internes depuis la disparition de son leader Guy-Brice Parfait Kolélas - disparition survenue au lendemain de la présidentielle de 2021 - l'Union des démocrates humanistes (UDH-Yuki) compte y prendre part.

Ce qui n'est pas le cas d'autres formations politiques telles l'Alliance pour la République et la démocratie de l'opposant Mathias Dzon, et la Fédération de l'opposition congolaise de Clément Miérassa.

Ces deux plateformes qui estiment que ces élections sont jouées d'avance sont partisans du boycott.

Agences

GAMBIE

# Pression sur le gouvernement gambien

*Alors que le gouvernement gambien a jusqu'au 25 mai pour se prononcer sur les recommandations de poursuites contre l'ancien dirigeant Yahya Jammeh, des organisations de la société civile ont fait entendre leur avis en faveur d'un procès.*

Cette semaine, le regroupement d'association de victimes, d'avocats ou de femmes ont donc publié leur propre livre blanc dans lequel sont posées des questions aux autorités de la Gambie. Ces interrogations concernent les conclusions d'une commission qui a enquêté sur les méfaits perpétrés par l'ex-chef d'État entre juillet 1994 et janvier 2017.

Ce document vise à faire pression sur le gouvernement du Président Adama Barrow soupçonné de ne pas vouloir appliquer les recommandations de poursuites de la commission. Aucune indication claire n'ayant été prononcées depuis la publication de ces préconisations.

Après avoir enquêté plus de deux ans, cette dernière a dénoncé des assassinats, des actes de torture, des disparitions forcées, des viols et castrations, ainsi que des arrestations arbitraires et des persécutions durant cette époque.



Entre 240 et 250 personnes sont mortes entre les mains de l'État et de ses agents.

Yahya Jammeh est aujourd'hui en exil. Le nouveau Parlement gambien a porté jeudi à sa présidence un ancien allié de Yahya Jammeh, à l'instigation de l'actuel chef de l'État Adama Barrow, a rapporté la Télévision nationale.

Fabakary Tombong Jatta, 69 ans, chef de l'Alliance for Patriotic Reorientation and Construction (APRC), le parti de Yahya Jammeh, a été déclaré président de l'Assemblée nationale faute de concurrent. Il avait été nommé chef de la majorité parlementaire par l'autocrate Yahya Jammeh en 2007 et l'est resté jusqu'à

la fin de l'ère Jammeh en 2017

Les Gambiens se souviennent de lui comme le député qui avait présenté un texte sur l'instauration de l'état d'urgence dans les derniers mois de la présidence Jammeh, quand Yahya Jammeh avait refusé de reconnaître sa défaite surprise à la présidentielle de décembre 2016 contre Adama Barrow.

Le texte visait à prolonger le mandat de Yahya Jammeh, mais ce dernier avait finalement été contraint à l'exil sous l'effet des pressions diplomatiques et d'une intervention militaire ouest-africaine. Yahya Jammeh, qui a gouverné la Gambie d'une main de fer pendant plus de 20 ans, continue d'influer sur la vie politique de son pays.

PALESTINE

## La CPI priée d'ouvrir des enquêtes sur les colonies

Le ministère palestinien des Affaires étrangères a demandé à la Cour pénale internationale (CPI) d'ouvrir immédiatement des enquêtes sur le "crime de colonisation" dans les territoires occupés. Dans un communiqué relayé par des médias, le ministère appelle la CPI à "commencer immédiatement ses enquêtes sur le crime de colonisation dans les territoires palestiniens occupés".

La diplomatie palestinienne estime que le système judiciaire sioniste "fait partie intégrante de l'occupation, en

violation flagrante du droit international qui équivaut à un crime de guerre et à un crime contre l'humanité".

Le ministère palestinien des Affaires étrangères appelle par ailleurs les Nations unies à "activer le système international de protection des Palestiniens" et invite la communauté internationale à mettre fin à la politique de deux poids deux mesures dans le traitement des violations et des crimes commis contre les Palestiniens. Selon le Conseil norvé-

gien pour les réfugiés (une organisation non gouvernementale de défense des droits de l'Homme opérant en Cisjordanie) des milliers de Palestiniens dans le sud de la Cisjordanie sont confrontés aux dangers du déplacement de leurs terres, que les forces sionistes disent utiliser comme zones d'entraînement.

Environ 650.000 colons extrémistes vivent dans plus de 130 colonies qui ont été construites depuis 1967, lorsque l'entité sioniste a occupé la Cisjordanie, y compris El-Qods.

CORÉE DU NORD

## Tir d'un missile mer-sol balistique

Pyongyang a tiré, ce 7 mai, un missile mer-sol balistique. Ce tir survient peu après la mise en garde américaine sur la possibilité d'une reprise des essais nucléaires nord-coréens et à quelques jours de l'investiture du nouveau Président sud-coréen. L'état-major de l'armée sud-coréenne a fait savoir que la Corée du Nord avait tiré ce 7 mai un missile mer-sol balistique, "depuis la mer au large de Sinpo, [dans la province nord-coréenne de] Hamgyong du Sud". Il s'agit de la 15<sup>e</sup> démonstration de force cette année pour ce pays

doté de l'arme nucléaire, qui a aussi lancé un missile balistique intercontinental pour la première fois depuis 2017. La semaine dernière, à l'occasion d'un grand défilé militaire, le dirigeant nord-coréen Kim Jong Un s'était engagé à développer ses forces nucléaires "le plus rapidement possible" et avait mis en garde contre d'éventuelles frappes "préventives", évoquées par le futur Président sud-coréen, Yoon Suk-yeol.

Ce tir est survenu quelques heures après la mise en garde des États-Unis

sur la possibilité d'une reprise des essais nucléaires par Pyongyang dans les prochaines semaines. Le 6 mai en effet, la porte-parole de la diplomatie Jalina Porter a prévenu que la Corée du Nord "prépar[ait] le site d'essais de Punggye-ri et pourrait être prêt à y mener un test dès ce mois-ci, ce qui serait son septième essai" nucléaire.

Ce nouveau lancement intervient également quelques jours avant l'entrée en fonction (le 10 mai) du nouveau président sud-coréen Yoon Suk-yeol, favorable au rapport de forces avec le

Nord. Pendant cinq ans, le président sud-coréen Moon Jae-in a mené une politique de dialogue avec Pyongyang, mais selon son successeur, cette approche "servile" a été un échec patent. La Corée du Sud avait elle aussi testé en 2021 son propre missile mer-sol balistique, devenant l'un des rares pays à maîtriser cette technologie. Elle a aussi dévoilé un missile de croisière supersonique, soulignant une course à l'armement dans la péninsule.

Agences

## CYCLISME

**Fawzi Locif  
élu membre du bureau  
exécutif de l'Union  
arabe de cyclisme**

L'Algérien Fawzi Locif a été élu membre du bureau exécutif de l'Union arabe de cyclisme, lors de l'assemblée générale électorale de l'instance, tenue samedi, en avant-première des Championnats arabes 2022 de cyclisme sur piste, prévus du 8 au 11 mai courant, dans la capitale égyptienne Le Caire. "Locif a été élu pour un mandat de deux ans, qui couvre la période allant de 2022 à 2024" a détaillé la Fédération algérienne de cyclisme dans un bref communiqué, diffusé sur son site officiel.

Outre Locif 7 autres membres ont été élus au sein de ce nouveau bureau exécutif, en l'occurrence : le Libyen Nour-Eddine Ahmed Triki, le Syrien Mohamed Khaled Koukeche, l'Omanais Seif Ben Sebaâ Errachidi, le Marocain Mohamed Katem, le Tunisien Noufel Salah-Eddine Al-Merchaoui, le Palestinien Saïd Mostapha Tamraz et le Marocain Mohamed Ben El Mahi, élu comme membre international.

L'Union arabe de cyclisme est présidée par l'Émirati Fayçal Ben Hamid Al-Kacimi, alors que l'Égyptien Mohamed Wagih Azzam et le Saoudien Abdallah Ben Ali Al-Wathlan ont été élus respectivement comme premier et deuxième vice-présidents.

**COUPE D'ALGÉRIE 2022  
DU DOWNHILL DE CYCLISME  
Victoire de  
Berramdane du club  
Cèdre des Aurès**

Le cycliste Nour El Islam Berramdane, du club Cèdre des Aurès, a remporté la troisième manche de la Coupe d'Algérie 2022 du downhill (DH), disputée vendredi, sur un circuit de 1,3 kilomètre, dans la forêt de Baïnem à Alger.

Berramdane a réalisé un chrono de deux minutes, quarante-trois secondes et quarante-trois centièmes, devançant ainsi Mohamed Naâmaoui, du Club Sports de glisse (CSG), deuxième, en deux minutes, quarante-quatre secondes et soixante-quinze centièmes, au moment où Soheib Hafsaoui, également sociétaire du Club Sports de Glisse, a complété le podium, en deux minutes, quarante-cinq secondes et soixante-dix-neuf centièmes.

Au total, trente-deux cyclistes ont pris part à cette course, mais deux d'entre eux ne sont pas allés au bout. Parmi eux, Toufik Ghoubache, du VTT Club Tiaret, qui avait brillé lors des deux premières manches, disputées respectivement le 27 janvier à Zemmoura, dans la Wilaya de Relizane, et le 19 mars à Tiaret.

APS

## CHAMPIONNAT DE LIGUE 1

**Le Chabab tient bon  
l'USMA renoue avec le succès**

*Le duel au sommet de la 29<sup>e</sup> journée de Ligue 1 de football, entre la JS Kabylie, qui recevait vendredi le CR Belouizdad s'est soldé par un nul vierge, qui arrange beaucoup plus les affaires du Chabab qui préserve son avance de 5 points avec 3 matchs en retard, alors que l'USM Alger a mis fin à une série noire de 9 matchs sans victoire, en l'emportant petitement contre la lanterne-rouge, le WA Tlemcen.*

**E**n effet, malgré un jeu plaisant et plusieurs occasions nettes de scorer, de part et d'autre, le choc JSK-CRB s'est soldé par un score de parité vierge, et qui arrange beaucoup plus les affaires du Chabab qui fait un grand pas vers le titre, après avoir bien négocié ce duel direct avec son poursuivant immédiat.

De son côté, l'USM Alger a mis fin à une série de 9 matchs sans victoire, en remportant un court mais précieux succès contre le WA Tlemcen (2-0).

Le premier but des Rouge et Noir a été inscrit par Othmani, juste avant la fin de la première mi-temps, grâce auquel il confirme tout le bien qu'on pensait de lui, alors que la deuxième réalisation a été l'œuvre d'Aït El Hadj, à la 79'. Grâce à cette victoire, le club de Soustara se hisse provisoirement à la



8<sup>e</sup> place du classement général, avec 42 points, au moment où le WAT reste bon dernier, avec seulement 13 unités au compteur. Un peu plus tôt dans l'après-midi, et à l'instar de la JSK, le Paradou AC avait raté le coche, en laissant filer une excellente occasion de s'emparer seul de la place de dauphin, après sa défaite chez le RC Arbaâ.

Un désastre pour le club de Kheireddine Zetchi, causé par un seul homme, en l'occurrence Abdelmalek Oukil, auteur des 3 buts le Larbaâ, aux 10', 75' et 79', alors que Bouzok avait temporairement égalisé pour le PAC, en transformant un pénalty à la 24'.

Un résultat qui arrange beaucoup plus les affaires du RCA dans sa course au

maintien, car il lui permet de se hisser provisoirement à la 12<sup>e</sup> place du classement général avec 35 unités, en attendant le déroulement des autres rencontres, prévues samedi.

Parmi ces rencontres, un duel direct pour le maintien, entre le NA Hussein-Dey (16<sup>e</sup>/22 pts) qui reçoit l'Olympique de Médéa (15<sup>e</sup>/28 pts). Il y aura également un passionnant ASO Chlef - MC Oran, entre deux grands clubs de l'Ouest, ainsi que 2 duels de sommet de tableau, à savoir : JS Saoura - CS Constantine et US Biskra - MC Alger.

Pour sa part, le duel ES Sétif - RC Relizane a été reporté à une date ultérieure, en raison de la participation de l'Aigle noir à la Ligue des champions.

28<sup>e</sup> JOURNÉE DE LA LIGUE 2**La course à l'accession  
reste indécise**

La 28<sup>e</sup> journée de Ligue 2 de football, disputée samedi, a été marquée par les victoires des équipes toujours en course pour l'accession en Ligue 1, à savoir, le CR Témouchent et le MC El Bayadh co-leaders à l'Ouest, ainsi que l'USM Khenchela et la JS Bordj Ménaïel à l'Est. Dans le groupe Centre-Est, l'USM Khenchela vainqueur du derby des Aurès devant le CA Batna (2-1), a réussi à conserver son fauteuil de leader avec 63 points, soit 2 longueurs d'avance sur son poursuivant direct, la JS Bordj Ménaïel également victorieuse à domicile du MC Eulma (2-1).

A deux journées de la fin du championnat, le suspense reste entier pour la course à l'accession avec un léger avantage pour l'USM Khenchela, qui affrontera 2 équipes de bas de tableau en lutte pour le maintien à savoir le MO Béjaïa (29<sup>e</sup> journée) et Hamra Annaba (30<sup>e</sup> journée).

De son côté, la JS Bordj Ménaïel sera en déplacement chez l'USM Annaba

avant d'accueillir la JSM Skikda lors de la dernière journée. Autant dire que l'accession en Ligue 1 sera arbitrée à distance par les deux équipes d'Annaba (USMA et Hamra).

Dans la lutte pour le maintien, le MO Béjaïa (12<sup>e</sup> - 34 pts) a décroché une précieuse victoire devant l'AS Aïn M'lila (3-1), qui lui permet de sortir de la zone de relégation occupée, désormais, par le MC El Eulma et le JSM Béjaïa avec 32 points, auxquels s'ajoutent le CA Bordj Bou Arréridj (23 pts) et l'IB Lakhdaria (11 pts), déjà relégués au palier inférieur. Dans le groupe Centre-Ouest, le chassé-croisé entre le MC El Bayadh et le CR Témouchent, co-leaders avec 62 points, continue de battre son plein, après leurs victoires respectives devant le CRB Aïn Ouessara (2-0) et l'USMM Hadjout (1-0).

Les deux dernières journées de compétition s'annoncent explosives entre le MC El Bayadh et le CR Témouchent pour déterminer l'équipe

qui accèdera au Ligue 1 la saison prochaine, tant les deux formations ont montré un niveau équivalent tout au long de la saison.

Lors de cette dernière ligne droite, le CR Témouchent accueillera l'ASM Oran avant de se déplacer chez l'USM Bel-Abbès, alors que le MC El Bayadh se déplacera chez l'ES Ben Aknoun avant de recevoir le MC Saïda. Dans le bas de tableau, l'ASM Oran (9<sup>e</sup> - 37 pts) et le WA Boufarik (11<sup>e</sup> - 35 pts) se sont extirpés de la zone de relégation, à la faveur de leur succès respectif devant l'ES Ben Aknoun (2-0) et le MCB Oued Sly (2-1), alors que l'USMM Hadjout battue à domicile par le CR Témouchent (0-1) est désormais le premier reléguable devant le CRB Aïn Ouessara (31 pts), l'USM Bel-Abbès (23 pts) et le SC Aïn Defla (7 pts).

La 29<sup>e</sup> et avant-dernière journée de Ligue 2 se déroulera le samedi 14 mai, selon le programme de la Ligue nationale de football amateurs.

**TWILIGHT, CHAPITRE 5 :  
RÉVÉLATION**



21h05



Ça y est ! Bella est une vampire ! Edward Cullen, son mari, l'a enfin croquée après la naissance du fruit de leurs amours, Renesmée. Avec sang-froid et émerveillement, la jeune maman découvre ses nouveaux pouvoirs. Mais l'existence de Renesmée, fillette hybride d'un nouveau genre va avoir des conséquences « monstrueuses » pour les Cullen : les Volturi, le clan ennemi, leur déclarent la guerre...

**BASTILLE DAY**



21h05



À Paris, un 14 juillet, Michael, un jeune et talentueux pickpocket anglais dérobe un sac contenant un ours en peluche. Il se débarrasse du jouet sans savoir qu'il contient une bombe. Quand cette dernière explose, il est pris en chasse par la police. Sean, un agent de la CIA, enquête sur ce qui passe dans les médias pour un attentat. Arrêtant Michael, il comprend rapidement que ce dernier n'a rien d'un terroriste. Alors que tout semble les opposer, les deux hommes vont devoir collaborer pour comprendre le complot que cache l'explosion. Leur enquête les mène sur les traces d'un groupe d'employés corrompus du ministère de l'Intérieur français...

**MEURTRES AU PARADIS**



21h10



Orla Mills vient à Sainte-Marie pour disperser les cendres de son mari, Jonty, mort dans des circonstances suspectes. Elle est accompagnée de sa fille, Astrid, de sa meilleure amie, Eve, et du mari de celle-ci, Callum. Alors qu'ils s'apprêtent à regarder un film ensemble pour honorer la mémoire du défunt, Eve s'absente brièvement sur la terrasse et appelle la police pour signaler un meurtre. Arrivé sur place, Neville découvre Eve dans la piscine, entre la vie et la mort...

**HITLER STALINE, LE CHOC  
DES TYRANS**



21h05



Le 23 août 1939, le monde découvre avec stupeur qu'Hitler et Staline, les plus irréductibles des ennemis d'alors, ont signé un pacte qui leur permettait de se partager la Pologne et qui donnait toute liberté au chef nazi de concentrer ses forces à l'Ouest, contre la France et le Royaume Uni. Par cet accord, l'Europe va être précipitée dans la guerre. On a longtemps ignoré la relation qui liait Hitler et Staline : la fascination réciproque, leurs manœuvres pour se rapprocher, les marques de confiance qu'ils ont échangées et tout le bénéfice qu'ils ont tiré du pacte germano-soviétique, avant, de reprendre leur guerre à mort, en juin 41 avec l'opération " Barbarossa ".

**LA SELECTION  
DU MIDI LIBRE**

**LA PASSANTE  
DU SANS-SOUCI**



21h05



Paris, 1981. Max Baumstein, président d'une organisation humanitaire, abat l'ambassadeur du Paraguay, en qui il a reconnu Ruppert von Leggaert, un ancien nazi. Max se constitue prisonnier. A Lina, son épouse, il explique les raisons de son geste. Quand il était enfant, à Berlin, en 1933, Max avait été sauvé des SA par Elsa Wiener, une chanteuse d'opérette, et son mari Michel, éditeur. Celui-ci est arrêté alors qu'Elsa et Max ont pu gagner Paris. Von Leggaert, fasciné par Elsa, lui promet de faire libérer son épouse si elle accepte de devenir sa maîtresse.

**JAZZ À VIENNE**



21h05



Grande figure du latin jazz, Roberto Fonseca est devenu l'un des pianistes les plus populaires de sa génération. Le virtuose montre sa vision novatrice de son art et concocte un savoureux mélange de jazz, de funk et de soul afro-cubaine. A l'occasion de cette carte blanche du festival Jazz à Vienne, Roberto Fonseca invite Omara Portuondo et Ben Wendel le temps d'un concert d'exception. Et avec : Ramses "Dynamite" Rodriguez (batterie), Adél Gonzalez (percussions), Ariel Gustavo Vigo Muniz (saxophone). Réalisation de Nicolas Micha.

**MARIÉS  
AU PREMIER REGARD**



21h05



Les experts Estelle Dossin et Pascal De Sutter ont analysé les profils de célibataires motivés à rencontrer l'âme sœur et leur ont fait passer une série de tests afin de leur trouver un ou une partenaire compatible. Cette saison, les mariages seront célébrés à Gibraltar, loin de tous repères. Plus que jamais, les célibataires devront sortir de leur zone de confort pour faire le grand saut vers l'inconnu. Quels couples trouveront le bonheur ? Qui trouvera le grand amour grâce à la science ? Sur le chemin du bonheur, chaque petit détail compte et en particulier le premier regard !

**EW YORK UNITÉ SPÉCIALE**



21h10



Un couple est assassiné et sa fille gravement blessée. La femme était une brillante avocate, qui luttait contre l'homophobie. Son mari avait, quant à lui, de sérieux problèmes d'alcool. Au cours de l'enquête, l'équipe découvre plusieurs secrets de famille, mais également l'ancienne addiction au jeu de l'inspecteur Rollins. Celle-ci s'est faite agresser par un bookmaker à qui elle doit une somme rondelette.

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| <p>Web : www.lemidi-dz.com</p>  <p>Quotidien national d'information</p> <p>Gérant : Reda Mehigueni<br/>e-mail : direction@lemidi-dz.com</p> <p>La rédaction<br/>e-mail : redaction@lemidi-dz.com</p> | <p>Standard : 021.66.22.65<br/>Rédaction : Tél-Fax : 021.66.22.65<br/>Publicité : Tél-Fax : 021.66.22.65<br/>publicite@lemidi-dz.com<br/>Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP<br/>01, avenue Pasteur, Alger</p> | <p>Impression :<br/>Centre : SIA Diffusion : Midi Libre</p> <p>EURL Midi Libre<br/>au capital social de 12.000.000 DA<br/>Compte Bancaire :<br/>SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16</p> <p>Adresse : La maison de la presse 1<sup>er</sup> mai alger</p> | <p>La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.</p> |
|---|--|--|--|

|         |       |
|---------|-------|
| Fajr    | 04:06 |
| Dohr    | 12:44 |
| Asr     | 16:32 |
| Maghreb | 19:45 |
| Icha    | 21:23 |

## TRANSFORMATION DIGITALE EN ALGÉRIE OOREDOO LANCE LA 15<sup>e</sup> ÉDITION DE SON CONCOURS MEDIA STAR

Fidèle à son engagement aux côtés de la corporation journalistique algérienne, Ooredoo a annoncé, dimanche 8 mai 2022, le lancement de la 15<sup>e</sup> édition de Media Star, un concours très attendu par les professionnels des médias algériens.

Pour cette nouvelle édition du concours, Ooredoo met à l'honneur la transformation digitale, une thématique d'actualité en rapport avec la stratégie de l'entreprise et de l'écosystème numérique en Algérie. Ainsi, les journalistes peuvent d'ores et déjà préparer leurs travaux traitant de la thématique principale "La Transformation digitale en Algérie : réalités, enjeux et perspectives", développée, entre autres, dans les sous-thèmes suivants :

- L'impact de la digitalisation sur le développement économique et social en Algérie ;
- L'impact de la digitalisation sur le développement environnemental en Algérie ;
- La dématérialisation des démarches et des documents administratifs en Algérie ;
- Les startups et la digitalisation en Algérie ;
- Le paiement électronique et le commerce électronique ;
- La certification et la signature électroniques ;
- La création de contenu numérique local et le support de diffusion.

A l'occasion du lancement de cette 15<sup>e</sup> édition de Media Star, le directeur général de Ooredoo, Bassam Yousef Al Ibrahim a déclaré : "A travers le lancement de cette 15<sup>e</sup> édition du concours Media Star, nous affirmons notre volonté de valoriser le travail des professionnels des médias algériens en abordant des thématiques adaptées à l'ère de la transformation digitale. Ce concours est un moyen d'encourager les talents journalistiques algériens et une opportunité de promouvoir la transformation digitale qui s'inscrit en droite ligne avec la stratégie de Ooredoo dans le secteur des télécoms. Je saisi cette opportunité pour inviter les journalistes algériens des différents médias nationaux à participer à ce concours qui leur est exclusivement dédié."

Pour faciliter la participation des journalistes à ce concours, Ooredoo a mis en



place un canal de soumission très innovant, par l'ouverture d'une plateforme dédiée à travers laquelle les journalistes peuvent déposer leurs candidatures. Pour ce faire, ils doivent accéder à la plateforme via le lien <http://ore.do/media-star-participation> puis remplir un formulaire et joindre des pièces justificatives (photo d'identité, carte de presse et le travail journalistique (article, enregistrements sonore et vidéo).

Les candidats peuvent également envoyer leurs dossiers à l'adresse mail [Rpubliques@ooredoo.dz](mailto:Rpubliques@ooredoo.dz) ou bien les déposer au niveau des différents sièges de Ooredoo aux adresses suivantes :

- Siège central : Ooredoo, 66, Route de Ouled-Fayet, Chéraga, Alger.
- Région Ouest : Direction régionale Ooredoo : Coopérative Ibn Sina ilot numéroté 137- Point du Jour, Oran.
- Région Est : Direction régionale Ooredoo, Zone industrielle Palma, Constantine.

Les candidats exerçant en dehors des wilayas d'Alger, d'Oran et de Constantine peuvent aussi déposer leurs travaux au niveau des espaces Ooredoo. La date

limite de dépôt de candidatures est fixée au plus tard le jeudi 7 juillet 2022 à 17 h. Il y a lieu de rappeler que le concours Media Star s'adresse aux journalistes professionnels des différents supports médiatiques : Presse écrite, électronique, radiophonique, télévisuelle et agences de presse. Le concours récompense les meilleurs travaux dans les genres journalistiques suivants : reportages, débats et interviews, enquêtes, articles d'analyse dans la presse écrite (commentaires, éditoriaux et chroniques), travaux écrits ou multimédias publiés ou diffusés sur les médias électroniques ainsi que les programmes radiophoniques et télévisuels. Les travaux soumis doivent être publiés ou diffusés entre le 2 juillet 2021 et le 7 juillet 2022 (inclus).

Les prix récompenseront les meilleurs travaux dans les catégories suivantes :

- Presse écrite généraliste et spécialisée ;
- Médias électroniques ;
- Programmes radiophoniques ;
- Programmes télévisuels.

Les lauréats du 15<sup>e</sup> Media Star seront primés, dans chaque catégorie par des récompenses financières conséquentes,

comme suit :

- 1<sup>er</sup> Prix : 500.000 DA
- 2<sup>e</sup> Prix : 300.000 DA
- 3<sup>e</sup> Prix : 200.000 DA

Les journalistes peuvent consulter le règlement et les conditions de participation sur le site web ([www.ooredoo.dz](http://www.ooredoo.dz)), rubrique Tout sur Ooredoo, sous-rubrique Media Star.

### CONFÉRENCE "PAIX ET LIBERTÉ POUR LE PEUPLE SAHRAOUI" Le Parlement de La Rioja abrite la 26<sup>e</sup> édition

Le Parlement de la communauté autonome espagnole de La Rioja a abrité, samedi, la 26<sup>e</sup> Conférence interparlementaire "Paix et liberté pour le peuple sahraoui" à laquelle prennent part les différents représentants des assemblées régionales. La Rioja réunit des parlementaires régionaux de tout le pays avec l'intention d'exiger "une déclaration commune en faveur de l'autodétermination du Sahara occidental", rapportent des médias. Des représentants des assemblées législatives de Galice, des Asturies, de Cantabrie, du Pays basque, d'Aragon, de Navarre, de La Rioja, de Castilla La Mancha, de Castilla Len, de Valence, de Madrid, d'Estrémadure, des îles Canaries et des îles Baléares assistent à la 26<sup>e</sup> Conférence interparlementaire "Paix et Liberté pour le peuple sahraoui" qui se tient pour la 2<sup>e</sup> année consécutive à La Rioja. Après l'accréditation et d'accueil des participants, ainsi que des autorités et membres des associations amies du Sahara occidental, un discours d'accueil et de bienvenue a été prononcé par le président du Parlement de La Rioja, Jesus Maria Garcia.

La 26<sup>e</sup> conférence se déroule dans des circonstances marquées par un revirement de la position du gouvernement espagnol dirigé par Pedro Sanchez sur le Sahara occidental.

### ENLEVÉE À ALGER

## UNE FEMME SAUVÉE PAR SON MARI

Les violences prennent de plus en plus d'ampleur dans notre société. Et les violences faites aux femmes sont devenues un quotidien pour des milliers de femmes. Ces violences dans beaucoup de cas ne viennent pas d'inconnus mais de personnes très proches des victimes (père, frère, mari...). Cette fois-ci, c'est l'histoire d'un étranger dont la femme est algérienne, ce dernier s'est retrouvé dans une situation alarmante, sa femme a été détenue par son ex-mari, et a subi des violences de la part de ce dernier.

Les services de sécurité de la wilaya d'Alger ont réussi à libérer l'épouse d'un ressortissant étranger détenue par son ex-mari, après que le mari ait porté plainte auprès de l'ambassade de son pays d'ori-

gine en Algérie. Un communiqué des services de sécurité indique : "Les services de la sûreté de la wilaya d'Alger, représentés par la brigade de police judiciaire de la sûreté de la circonscription administrative de Hussein-Dey, ont traité une affaire criminelle d'enlèvement par menace, leurre et détention, agression sexuelle avec violences, coups et blessures volontaires, faux et usage de faux pour des papiers administratifs, entrée par escroquerie à un système de traitement automatisé de données et insertion de fausses informations dans des actes d'état civil, détention de stupéfiants et de substances psychotropes." Le communiqué explique également que l'affaire en question a été lancée suite au fait que le mari qui est un

ressortissant étranger ait porté plainte, après que sa femme qui est de nationalité Algérienne, a été détenue par son ex-mari. Toujours selon ce même communiqué : "C'est en coordination avec le parquet compétent d'Alger, et après avoir eu un mandat de perquisition, que le suspect a été arrêté à son domicile et la victime (la femme du ressortissant étranger) a été retrouvée à l'intérieur de la résidence, le carnet de famille étranger a été récupéré avec un document déchiré, deux photographies, un morceau de marijuana, un comprimé et un demi-comprimé d'une substance psychotrope. Après avoir terminé les procédures judiciaires, le suspect a été présenté devant le procureur régional compétent."